

Procès-verbal

Séance du 8 octobre 2025

Président	M.	Lionel Moyard
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Murat Karakas
	M.	Mathias Ekah
Huissier suppléant	M.	François Baehni

Présences

82 conseillères et conseillers sur 99 sont présents.

Absences excusées

Mmes Claudine Borloz, Valérie Calderini, Soraia Dias, Anne Duperret, Geneviève Frass, Anne Saito, Kyong-Won Schärer, Bibiana Streicher, Elisabeth Wermelinger ; MM. Christian Burki, Hervé Devenoge, Josselin Lecoultre, Pierangelo Rothenbühler, Pierre-André Spahn, Quentin Talon.

Absents : M. Emmanuel Gétaz, Mme Carla Silva Borges De Sá

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 8 octobre 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Ordre du jour

0 Préambule _____**1 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025** _____**2 Assermentation** _____

Néant.

3 Nomination _____

3.1 D'un membre de la commission de gestion (COGEST) en remplacement de M. Mathieu Quartier (PLR), démissionnaire.

4 Correspondance _____**5 Communication du Bureau** _____

5.1 Retrait du postulat de Mme Béatrice Tisserand intitulé « Un travailleur social hors-murs est-il suffisant ? ».

6 Communications de la Municipalité

- 6.1 Relative à l'acquisition du bien-fonds No 1248 du cadastre de Montreux par la Commune de Montreux.
- 6.2 Relative à l'entrée en vigueur du règlement communal sur les procédés de réclame.

7 Rapports des commissions

- 7.1 Sur le rapport-préavis No 18/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les transports scolaires et à la réponse à la motion de M. Philippe Morier-Genoud « relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires », prise en considération le 13 novembre 2024. (Rapp. M. Tal Luder).
- 7.2 Sur le préavis No 19/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 216'000.- TTC au maximum pour le remplacement des bornes escamotables de la place du Marché et le déplacement de celles situées sur le quai de la Rouvenaz. (Rapp. M. Frédéric Willemin).
- 7.3 Sur le préavis No 20/2025 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027. (Rapp. Mme Laurence Sierro).
- 7.4 Sur le préavis No 21/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant maximum de CHF 7'918'000.- TTC lié au déploiement de la gouvernance digitale au sein de l'administration communale pour la période 2025-2028. (Rapp. M. Quentin Talon).

8 Préavis de la Municipalité

- 8.1 No 22/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 443'000.- TTC au maximum pour le renouvellement de véhicules, de machines et pour l'installation d'une borne électrique (Séance de commission ~~le mercredi 29 octobre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux~~ le mardi 4 novembre 2025 à 19 h 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).
- 8.2 No 23/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 58'000.- au maximum pour la réfection et la sécurisation du sentier du Renard à Orgevaux. (Séance de commission le lundi 13 octobre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 8.3 No 24/2025 relatif au budget 2026 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Séance de la commission intercommunale le mercredi 5 novembre 2025 à 18 h 30, à Jongny).
- 8.4 No 25/2025 au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Séance de commission le jeudi 9 octobre 2025 à 20 h 00, à la salle des sociétés, Rue du They 3 à Veytaux).
- 8.5 No 26/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 388'000.00 TTC au maximum pour le financement d'un nouveau système de gestion des accès pour le complexe scolaire de Montreux-Est. (Séance de

commission le lundi 13 octobre à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle B, rue du Marché 8 à Montreux).

9 Rapport-préavis de la Municipalité

- 9.1 No 27/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 740'000.00 TTC au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du Marché couvert à Montreux sur le thème de la musique et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes », pris en considération le 21 juin 2017, et à la motion de Monsieur Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz, prise en considération le 14 septembre 2022 (Séance de commission le lundi 27 octobre 2025 à 20 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

10 Postulats, motions et propositions

- 10.1 *Postulat de M. Olivier Müller « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? »*
- 10.2. *Postulat de M. Mathieu Quartier « Pour une analyse approfondie de l'évolution future de la capacité fiscale de Montreux et de ses conséquences stratégiques »*
- 10.3. *Postulat de Mme Stefania La Spada « Pour un inventaire numérique ouvert à tous du patrimoine de Montreux »*

11 Interpellations

- 11.1 Réponse à l'interpellation de M. Olivier Müller intitulée « Célébration du 1er août à Montreux : le droit de Veytaux est-il encore légitime ? ».
- 11.2 Réponse à l'interpellation de M. Hervé Devenoge intitulée « Le MOB abandonne nos villages ».
- 11.3 *Interpellation de M. Olivier Raduljica et M. Mathieu Ehinger « Fermeture du passage à niveau piétonnier du sentier du Craux »*
- 11.4 *Interpellation de M. Frédéric Croset « Garderie du National : un gâchis »*
- 11.5 *Interpellation de M. Antony Huys « la sécurité routière à Sonzier »*
- 11.6 *Interpellation de M. Paul Wetzel « au sujet du règlement des ports de la commune de Montreux »*

12 Autres objets s'il y a lieu et divers

Monsieur le Président Lionel Moyard annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 8 octobre 2025, à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de M. Varrin, secrétaire municipal. Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier suppléant François Baehni.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, le représentant des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

0 Préambule

M. le Président

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Au point 8, modifier le point avec la nouvelle date :

8.1 No 22/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 443'000.- TTC au maximum pour le renouvellement de véhicules, de machines et pour l'installation d'une borne électrique (Séance de commission le ~~mercredi 29 octobre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux~~ le mardi 4 novembre 2025 à 19 h 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Modifier le point 10 en ajoutant le point :

- 10.1. Postulat de M. Olivier Müller « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? »
- 10.2. Postulat de M. Mathieu Quartier « Pour une analyse approfondie de l'évolution futur de la capacité fiscale de Montreux et de ses conséquences stratégiques »
- 10.3. Postulat de Mme Stefania La Spada « Pour un inventaire numérique ouvert à tous du patrimoine de Montreux »

Et le point 11 en ajoutant le point :

- 11.3 Interpellation de M. Olivier Raduljica et M. Mathieu Ehinger « Fermeture du passage à niveau piétonnier du sentier du Craux »
- 11.4 Interpellation de M. Frédéric Croset « Garderie du National : un gâchis »

11.5 Interpellation de M. Antony Huys « la sécurité routière à Sonzier »

11.6 Interpellation de M. Paul Wetzel « au sujet du règlement des ports de la commune de Montreux »

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

Vote : L'ordre du jour modifié est accepté avec 69 OUI, 1 NON, 2 ABSTENTIONS.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de septembre à Madame Morier, ce qui contribue à faciliter sa tâche. Concernant le procès-verbal de septembre 2025, y a-t-il des demandes de modifications ?

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je voulais juste une modification à mon intervention à la page 19, on parle de volts et pas de watts, merci de remplacer le W par un V.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal modifié est approuvé par 76 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2 Assermentation

Néant

3 Nomination

3.1 D'un membre de la commission de gestion (COGEST) en remplacement de M. Mathieu Quartier (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Y a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer ?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Vincent Haldi.

M. le Président

Le nombre de candidat étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Vincent Haldi. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Vincent Haldi élu membre de la commission de gestion (COGEST), et je l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 Correspondance

M. le Président

Je ne lirai pas tous les courriers, ils seront annexés au PV. Nous avons reçu les correspondances suivantes :

1. Lettre de Mme Rodica Rosu Fridez concernant sa nouvelle affiliation au sein du Conseil communal du 12 septembre 2025, elle quitte le groupe ML pour le groupe PLR. (annexe 1)
2. Lettre du GDIPRS, que les conseillers ont reçu en copie. Lettre ouverte (du 20 septembre 2025) à l'attention des conseillères et conseillers communaux des communes membres de la CITS de M. Mathieu Janin (annexe 2)
3. Mail de démission de la COGEST de M. Mathieu Quartier du 24 septembre 2025. Lecture. (annexe 3)
4. Lettre des habitants des hauts de Chernex (du 28 septembre 2025) concernant une demande d'entretien à la suite de l'annonce de la fermeture du passage piétonnier du sentier du Craux. (annexe 4)
5. Lettre (du 29 septembre 2025) concernant la fermeture du passage à niveau du sentier du Craux à Chernex de Mme Salzborn Chevaz (annexe 5)
6. Lettre ouverte (du 18 septembre 2025) concernant la situation aux VMCV de M. Frédéric Bonnard (annexe 6)
7. Démission du Conseil communal de M. Arnaud Grand datée du 6 octobre 2025. Lecture. (annexe 7)
8. Lettre (du 6 octobre 2025) de M. Yves-Laurent Kundert et de M. Emmanuel Gétaz concernant le recours contre la validité de l'assermentation, subsidiairement de l'élection, de Mme Rodica Fridez Rosu au Conseil communal de Montreux. Lecture. J'ai demandé à la préfecture, si ce courrier avait un effet suspensif sur l'élection de Mme Rozu Fridez, ce n'est pas le cas, elle peut siéger au Conseil. (annexe 8)

5 Communication du Bureau

5.1 Retrait du postulat de Mme Béatrice Tisserand intitulé « Un travailleur social hors-murs est-il suffisant ? ».

M. le Président donne lecture du mail de Mme Tisserand :

Objet : Retrait du postulat TSHM supplémentaire

Bonsoir Monsieur le Président,

J'ai eu la joie d'apprendre que mon postulat avait été devancé par la Municipalité puisque une femme vient d'être engagée pour une période test en renfort du TSHM.

Je retire donc ce dernier et suis désolée du travail que cela a pu donner.

Excellente soirée et meilleures salutations

Béatrice Tisserand

5.2 Montreux Libre ne peut plus constituer un groupe au Conseil communal

M. le Président

Le groupe Montreux Libre n'a plus que quatre conseillers communaux et perd ses droits pour constituer un groupe. Dès lors, il perd ses droits pour participer aux séances de commissions ad hoc et permanentes.

6 Communication de la Municipalité

6.1 Relative à l'acquisition du bien-fonds No 1248 du cadastre de Montreux par la Commune de Montreux.

6.2 Relative à l'entrée en vigueur du règlement communal sur les procédés de réclame.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une information concernant le préavis relatif au budget du Fonds Culturel Riviera : malheureusement il est arrivé trop tard pour être intégré à l'ordre du jour de cette séance, il sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

La commission, invitée par le service des affaires intercommunales, se réunira le 30 octobre à la Tour-de-Peilz. Les commissaires ont reçu la convocation.

Il n'y a pas d'autre communication.

7 Rapports des commissions

7.1 Sur le rapport-préavis No 18/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les transports scolaires et à la réponse à la motion de M. Philippe Morier-Genoud « relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires », prise en considération le 13 novembre 2024. (Rapp. M. Tal Luder).

M. Tal Luder (UDC) président-rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a dans le rapport quelques coquilles dues à la discussion électronique, le texte des amendements est juste dans le rapport. Je transmettrai les modifications à la secrétaire pour que cela soit juste dans le texte.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Romain Moracchini-Villard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert·e·s, soutiendra le règlement tel que proposé, et vous recommande d'en faire de même.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord déposer un sous-amendement à l'amendement no 1, accepté en commission, afin d'améliorer la formulation de ce dernier. En effet, la lecture de l'alinéa reste selon moi difficile, et ceci malgré le travail collectif réalisé avec mes collègues commissaires lors de son dépôt. Je vous propose ainsi la reformulation suivante pour l'alinéa 1 de l'article 1 du règlement :

« Le présent règlement règle les conditions et les modalités de la prise en charge, par la Commune de Montreux, du transport des élèves habitant la Commune de Montreux **et scolarisés dans les** établissements scolaires de Montreux-Est et Montreux-Ouest entre leur lieu de résidence et leur école au début et à la fin de leur temps scolaire (ci-après : le transport scolaire). »

J'aimerais ensuite m'attarder brièvement sur la temporalité du travail de la commission après sa séance. En effet, cette dernière a eu lieu le mardi 25 juin à 19h et a duré une heure et quart, et le rapport de commission a été mis en discussion le lundi 22 septembre à midi par le président-rapporteur, qui a dans la foulée fixé un délai au vendredi 26 septembre pour y faire commentaires et demandes de modifications. Je déplore ainsi une flagrante disproportion entre les 88 jours pris par M. Luder pour rédiger et soumettre son rapport, et les quatre jours et demi laissés aux commissaires pour finir leur travail. Bien évidemment, il peut y avoir de bonnes raisons qui empêchent de rapporter au plus vite après une séance de commission, mais la moindre des choses serait d'en informer l'ensemble des membres de la commission. Bref, je trouve cette façon de procéder très peu agréable et j'espère que M. Luder en prendra bonne note.

Je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers et chères collègues et cher public,

Je tiens, en mon nom et en celui du groupe socialiste, à remercier la Municipalité pour la rédaction d'un règlement communal sur les transports. Jusqu'ici, l'organisation et le financement des transports scolaires étaient régis par une convention cantonale, résiliée en 2021.

En attendant ce règlement communal, exigé par le Canton, la Commune de Montreux ne disposait que de conditions générales liées aux transports scolaires.

Lorsque j'ai déposé cette motion, mon objectif était de modifier la distance donnant droit à une prise en charge des transports scolaires (habitation à plus de 2,5 km de l'établissement scolaire, en tenant compte du dénivelé). Pour cela, il fallait au préalable qu'un règlement communal soit adopté pour permettre ensuite d'y intégrer une nouvelle distance de 1.5 km. C'est l'objet de l'amendement 3 refusé en commission.

La proposition de diminution de la distance donnant droit à une aide financière aux élèves concernés était justifiée, de mon point de vue, par le fait qu'habiter entre 2.5 et 1.5 km, à parcourir 4 fois par jour si l'on rentre à la maison à midi (sinon deux fois) oblige quasiment les parents des élèves qui sont dans cette situation à financer eux-mêmes les frais de déplacement de leurs enfants.

De plus, dans le cas où l'élève n'achète pas d'abonnement de transport et que ce sont les parents qui assurent les déplacements en véhicule privé, cela crée des problèmes de circulation aux abords des écoles.

L'idée de proposer la prise en charge communale du transport à tous les élèves (moins de 1.5 km de l'école) avait été jugée inutile, parce qu'il faut aussi encourager un peu d'exercice physique lorsque cela s'avère possible.

Mais, dans le souci de respecter sa responsabilité financière, le PS Montreux, après un long débat interne, s'est prononcé pour ne pas (re)déposer aujourd'hui l'amendement n°3 (passage à 1.5 km), les coûts estimés de cette mesure étant de Fr. 140'000.-. Toutefois, le PS se réserve la possibilité, à l'avenir, de redéposer cet amendement qui, au vu de la conjoncture financière de plus en plus dégradée, permettrait notamment de soulager un peu la population concernée.

Le groupe PS vous propose donc d'adopter ce nouveau règlement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite obtenir une confirmation de forme de la part de Mme Pellet, que le sous-amendement, ainsi formulé, ne change rien à la pertinence de l'article, qu'il est compréhensible et va dans le même sens que le texte original.

Pour Monsieur Manzini, je ne prends pas note de vos remarques, cinq jours, c'était pour moi suffisant, car il s'agit d'un rapport sur un règlement, qu'il était conforme aux discussions et que la première remarque est venue au bout de trois jours. Selon moi, 48 heures auraient été suffisantes. Pour le reste, le travail est fait comme vous le dites, et il y a différentes raisons pour lesquelles il a été rendu avec un peu de retard, notamment les vacances.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le sous-amendement proposé par M. Manzini ne sera pas combattu par la Municipalité, puisqu'il précise les choses. Précisez « habitant la commune » est utile, car il y a des élèves qui habitent dans la commune et qui ne sont pas scolarisés à Montreux-Est et Montreux-Ouest, ainsi que d'autres qui n'habitent pas la Commune et sont scolarisés dans nos établissements, par conséquent cet amendement est tout à fait acceptable.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Passage en revue du règlement :

CHAP 1 DISPOSITIONS GENERALES

Art 1 Objet du présent règlement

M. le Président, ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, il passe au vote du sous-amendement.

Sous-amendement de M. Manzini

Amendement no 1 (accepté en commission) portant sur l'alinéa 1 de l'article 1 du règlement : ajouter « habitant la commune » après « du transport des élèves ».

Alinéa tel que sous-amendé : « Le présent règlement règle les conditions et les modalités de la prise en charge, par la Commune de Montreux, du transport des élèves **habitant la Commune de Montreux et scolarisés dans les** établissements scolaires de Montreux-

Est et Montreux-Ouest entre leur lieu de résidence et leur école au début et à la fin de leur temps scolaire (ci-après : le transport scolaire). »

VOTE l'amendement sous-amendé est accepté par 70 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS

M. le Président passe au vote de l'article 1 sous-amendé.

Vote l'article 1 amendé est accepté par **70 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS**

Art. 2 Principe général

M. le Président, ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Vote l'article deux est accepté par **74 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION**

Art. 3 Bénéficiaires

M. le Président, ouvre la discussion.

M. Fabien Torchio (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite redéposer l'amendement qui ne l'a pas été par le PS concernant la distance de 2,5 à 1,5 km.

Amendement no 3

Art. 3, al. 1 - Bénéficiaires

Diminuer la valeur de la distance d'éloignement donnant droit au transport scolaire de 2,5 km à 1,5 km.

Nouvel alinéa : Bénéficient du transport scolaire au sens du présent règlement les élèves dont la résidence principale est éloignée de plus de **1,5 km** (2,5 km) de leur établissement scolaire, ainsi que les élèves pour lesquels il se justifie que la commune organise un transport en raison de la nature du chemin et des dangers qui y sont liés.

M. le Président demande à ce que M. Torchio redépose l'amendement signé.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans la droite ligne de ce qu'a déclaré M. Morier-Genoud par rapport au PS, le PLR ne soutiendra pas cet amendement et vous invite à garder l'article qui conserve le 2,5 km, en refusant cet amendement. Je vous remercie.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout comme mon préopinant, le groupe UDC et moi-même, en tant que président de la commission, nous vous invitons à refuser cet amendement, redéposé devant le plenum, en votant NON. Les discussions concernant ce point ont pris un bon moment en commission et rentrer à nouveau dans une discussion, qui ne sera pas claire et complexe à comprendre sans la carte Cartoriviera et des tabelles, ne sera pas un bon point pour ce Conseil.

Je vous invite à le refuser.

M. Romain Moracchini-Villard (VER)

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert·e·s sera partagé sur cet amendement : même si la plupart d'entre nous considérons que la distance de 2,5 km est déraisonnable pour les enfants scolarisés de la commune, le coût de l'abaissement de cette distance à 1,5 km, peut paraître dissuasif. Pour cette raison une majorité de notre groupe rejettéra cet amendement.

M. le Président n'avait pas prévu d'afficher cet amendement à l'écran, il précise que ce n'est pas le bon qui est affiché pour le moment, il va faire voter l'amendement de M. Torchio.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'amendement qui est affiché à l'écran n'est pas l'amendement qui vient d'être déposé à l'instant, puisqu'il s'agit d'une demande de modification à 1,5 km.

L'amendement qui se trouve à l'écran est celui qui a été accepté par la commission et qui parle du dénivelé, il ne s'agit pas de la même chose.

M. Fabien Torchio (DA) donne relecture de son amendement.

M. le Président modifie son PowerPoint pour que les conseillers aient le bon amendement à l'écran. Il passe au vote de l'amendement.

Amendement no 3

Art. 3, al. 1 - Bénéficiaires

Diminuer la valeur de la distance d'éloignement donnant droit au transport scolaire de 2,5 km à 1,5 km.

Nouvel alinéa : Bénéficient du transport scolaire au sens du présent règlement les élèves dont la résidence principale est éloignée de plus de **1,5 km** (2,5 km) de leur établissement scolaire, ainsi que les élèves pour lesquels il se justifie que la commune organise un transport en raison de la nature du chemin et des dangers qui y sont liés.

Vote l'amendement est refusé par **48 NON, 17 OUI, 14 ABSTENTIONS**

M. le Président passe à l'amendement de la commission qui modifie le même article. Il demande au président-rapporteur de relire ce dernier.

M. Tal Luder (UDC)

Amendement no 2

Art. 3, al. 1 - Bénéficiaires

Ajouter « en tenant compte du dénivelé » après « dont la résidence principale est éloignée de plus de 2,5 km de leur établissement scolaire ».

Nouvel alinéa : Bénéficient du transport scolaire au sens du présent règlement les élèves dont la résidence principale est éloignée de plus de 2,5 km de leur établissement scolaire, **en tenant compte du dénivelé**, ainsi que les élèves pour lesquels il se justifie que la commune organise un transport en raison de la nature du chemin et des dangers qui y sont liés.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question comment mettez-vous cela en vigueur concrètement dans la vraie vie ? Est-ce qu'il s'agit de kilomètre-effort, comment est-ce calculé pour prendre en compte le dénivelé ? Avec cette limite de 2,5 km, comment le prenons-nous en compte ?

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La pondération est actuellement sur Cartoriviera, chaque parent peut selon son domicile, entrer l'adresse et voir s'il a le droit à la pondération ou pas. La pondération comprend la distance réelle du domicile jusqu'à l'école et par 100 m de dénivelé, il y a un ajout de 1 km.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce que vous nous dites, c'est qu'actuellement c'est déjà pris en compte ? Pourquoi l'ajouter ?

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est ce qui a été dit en commission, cette dernière a souhaité que cela apparaisse dans le règlement, pour que nous tenions toujours compte du dénivelé, ce qui n'est pas forcément le cas si ce n'est pas inscrit dans le règlement, car nous pourrions le supprimer.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote de l'amendement.

VOTE l'amendement est accepté par **74 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS**

Article 3 amendé

Vote l'article 3 amendé est accepté par **77 OUI, 1 NON, 1 ABSTENTION**

Art. 4 Moyen de transport

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)**Amendement no 4**

Art. 4, al. 1 - Moyen de transport

Ajouter « par exemple » avant « CFF, MOB ou VMCV ».

Nouvel alinéa : Sous réserve des al. 2 et 3, le transport scolaire est effectué au moyen des transports publics (**par exemple** CFF, MOB ou VMCV).

Vote l'amendement est accepté par **72 OUI, 2 NON, 3 ABSTENTIONS**

Vote article 4 amendé

Vote l'article 4 amendé est accepté par **76 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION**

Art. 5 Financement

M. le Président, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Vote l'article 5 est accepté par **74 OUI, 0 NON, 3 ABSTENTIONS**

CHAP. 2 REGLES A OBSERVER PAR LES ELEVES – SANCTIONS

Art. 6 Règles générales de comportement

M. le Président, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Vote l'article 6 est accepté par **76 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTION**

Art. 7 Comportement aux arrêts

M. le Président, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Vote l'article 7 est accepté par **75 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION**

Art. 8 Surveillance des élèves

M. le Président, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe à l'amendement.

M. Tal Luder (UDC)

Amendement no 5

Art. 8, al. 2 - Surveillance des élèves

Ajouter la phrase « Les surveillants sont sensibilisés à leurs responsabilités. »

Nouvel alinéa : Dans les transports spéciaux, le chauffeur assume le rôle de surveillant. **Les chauffeurs sont sensibilisés à leurs responsabilités.**

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour un chauffeur, il faut préciser qu'il est sensibilisé à sa responsabilité alors qu'il transporte des élèves ? Vous allez à quel niveau de détails, je n'arriverai pas à aller jusque-là.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Cardinaux, dans le rapport, il était précisé que les chauffeurs sont sensibilisés, parce qu'il n'y a pas de formation ou d'attestation spécifique, afin de leur donner un titre de surveillant officiel. C'était juste pour préciser qu'ils sont sensibilisés à ce rôle, même s'ils n'ont pas une formation spécifique.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec M. Cardinaux, car je pense que ce n'est pas la première fois que nous avons ces amendements de détail dans ce Conseil communal. Ces derniers mois, cela va en empirant. Je ne sais pas et ne jugerai pas comment cela s'est passé dans cette commission, mais, à plusieurs reprises, dans d'autres commissions, nous sommes allés dans des détails (de virgules, etc.) et cela gâche l'efficience du travail. Nous passons du temps au Conseil pour des histoires de virgules sur des éléments qui, après, peuvent être gérés dans l'application par la Municipalité. C'est de sa compétence au niveau de l'application des règlements.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Contrairement à mon estimé collègue que j'apprécie toujours, ou presque, je souhaite dire que, quand vous mettez des mots, il faut savoir ce que vous mettez. Qui fait la sensibilisation, comment est la sensibilisation, quel niveau de sensibilisation ? Ce n'est pas possible et c'est aberrant.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je signale qu'actuellement les chauffeurs sont sensibilisés à leur rôle, mais que la commission a souhaité que cela figure explicitement dans le règlement.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

VOTE l'amendement est accepté par **32 OUI, 28 NON, 19 ABSTENTIONS**

M. le Président passe au vote de l'article 8 amendé :

VOTE l'article 8 amendé est accepté par **64 OUI, 9 NON, 0 ABSTENTION**

Art. 9 Sanctions – Exclusion

M. le Président, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Vote l'article 9 est accepté par **74 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION**

CHAP. 3 DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Art. 10 Décisions et voies de recours

M. le Président, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Vote l'article 10 est accepté par **72 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION**

Art. 11 Entrée en vigueur

M. le Président, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Vote l'article 11 est accepté par **75 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION**

M. le Président, ouvre la discussion. La parole n'est plus demandée, il demande au président-rapporteur de lire les conclusions.

M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 18/2025 de la Municipalité du 23 mai 2025 au Conseil communal relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les transports scolaires et à la réponse à la motion de M. Philippe Morier-Genoud « relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires », prise en considération le 13 novembre 2024
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le règlement communal sur les transports scolaires ***tel qu'amendé*** ;
2. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Philippe Morier-Genoud « relative à l'établissement d'un règlement communal sur les transports scolaires », prise en considération le 13 novembre 2024.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions avec 77 OUI, 1 NON, 0 ABSTENTION.

7.2 Sur le préavis No 19/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 216'000.- TTC au maximum pour le remplacement des bornes escamotables de la place du Marché et le déplacement de celles situées sur le quai de la Rouvenaz.
(Rapp. M. Frédéric Willemin).

M. le président-rapporteur n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous parlons d'un quart de million pour changer six potelets. Cela donne le prix d'une voiture de moyenne classe pour un potelet. Quand j'ai demandé à la Municipalité, s'ils avaient d'autres devis, par exemple un devis pour des potelets à air comprimé (ce qui est utilisé maintenant depuis 20 ans), la réponse a été qu'un devis n'a pas été demandé, parce que le fabricant des potelets, mentionné dans le préavis, propose seulement un modèle. Il est vrai que si je vais dans un garage Mercedes, on ne va pas me proposer une Citroën. Nous avons besoin de ces nouveaux potelets, mais pas à ce prix-là, c'est complètement insensé de payer un quart de million pour six potelets. Je propose de refuser ce préavis, sauf si vous avez une très bonne excuse pour nous indiquer pour quelle raison nous payons autant pour ces potelets.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai pris langue avec le concierge du Forum, et il m'a confirmé que les camions utilisent la place actuelle pour faire leur manœuvre, afin de faire une marche arrière, pour se centrer sur l'entrée des livraisons du Forum lui-même et pas de la Migros. C'est un hangar qui est très compliqué pour les chauffeurs, il leur est très difficile d'y entrer, car il est de biais et qu'il fait la largeur des camions.

Actuellement, les camions vont sur la partie où se trouveront les futures bornes pour se garer : personnellement, vu ce motif, je refuserai ce préavis. Cela créera de gros bouchons et il est incompréhensible de mettre des bornes à cet endroit-là : c'est pour cette raison qu'elles avaient été mises, à l'origine, en bas. Quant à l'argument du pneumatique, quand ce dernier est hors service, toutes les bornes sont en bas. L'un dans l'autre, lorsqu'une borne électrique est hors service, le passage sera libre pour les véhicules, puisqu'une borne suffit à laisser passer un véhicule. La problématique ne serait pas réglée, que nous ayons une, quatre ou six bornes en bas, l'accès est possible ; cela ne changerait donc rien que ce soit de l'électrique ou du pneumatique.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vertes et Verts soutiendra à l'unanimité le préavis relatif aux bornes escamotables de la place du Marché et du quai de la Rouvenaz. Nous faisons confiance à notre Municipalité pour avoir choisi la meilleure solution permettant de garantir l'accès à cette zone aux véhicules quand cela est nécessaire et de la rendre aux piétons le reste du temps. Je vous remercie.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les installations existantes doivent être renouvelées, au PLR aucune voix ne s'élève contre cette évidence. Néanmoins, nous souhaiterions ou aurions souhaité qu'une analyse soit menée, avec un esprit critique plus acéré au sujet des variantes qui auraient été possibles et économiquement favorables, notamment du côté sud. Nous souhaitons, dans le futur, dans des cas similaires, que les installations existantes et satisfaisantes dans leur utilisation puissent être remises en question avec un esprit critique et non pas renouvelées pour la seule raison qu'elles sont existantes. Néanmoins, le groupe PLR accorde une importance majeure à l'aspect sécuritaire et à l'accessibilité pour les manifestations montreusiennes, pour cette raison, les votes de notre groupe seront partagés, mais l'acceptation et l'abstention seront largement majoritaires.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite préciser, par rapport aux propos de M. Hunziker et en prolongeant son analogie, qu'effectivement, si nous allons dans un garage Mercedes, nous n'allons pas acheter une Citroën. Par contre, si nous allons dans deux garages, et que ces deux garages nous proposent des voitures avec quatre roues et pas cinq, c'est probablement qu'il s'agit d'un choix judicieux.

Or, nous avons effectivement contacté plusieurs entreprises et toutes nous ont proposé le même système électrique. Je tiens à clarifier ce point : ce n'est pas la Municipalité, ni ses services qui ont choisi cette solution technique, mais plusieurs spécialistes que nous avons contactés.

Par rapport à la disposition des bornes et au nombre de bornes, je rassure, M. Roch, même si j'entends que vous souhaitez que nous poursuivions la démarche, nous avons analysé de manière critique l'emplacement de ces bornes. Comme vous, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'avoir un contrôle d'accès pour des raisons de sécurité, mais aussi pour l'utilisation de cet espace lors de manifestations. Nous avons vérifié ces points et c'est pour cela que nous avons proposé de déplacer les bornes : cela compliquera un peu la manœuvre de certains camions, mais au bénéfice des marcheurs et marcheuses qui déambulent sur les quais, dans ce secteur très fréquenté de notre commune.

Il s'agit du fruit d'une analyse critique et je suis désolé si cela n'a pas été suffisamment mis en avant. Nous avons noté la recommandation du groupe PLR et de M. Roch et nous poursuivrons l'effort en nous posant les bonnes questions.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le Président-rapporteur, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

M. Frédéric Willemin (ML)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis n° 19/2025 de la Municipalité du 4 juillet 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de

CHF 216'000.00 TTC au maximum pour le remplacement des bornes escamotables de la Place du Marché et le déplacement de celles situées sur le Quai de la Rouvenaz ;

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 216'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie, et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 50 OUI, 15 NON, 14 ABSTENTIONS.

7.3 Sur le préavis No 20/2025 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

Mme Laurence Sierro (PLR) présidente-rapportrice

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux précisions à apporter, il y a deux coquilles qui se sont glissées dans mon rapport. Concernant les membres présents, Madame Saito est annoncée comme absente excusée, mais elle était présente à la commission. L'autre coquille concerne les conclusions du préavis au point 2, j'ai indiqué « tel que présenté par la Municipalité et amendé », vous avez constaté qu'il n'y a pas d'amendement déposé pour ce préavis. Il faudra donc lire « tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ».

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Romain Moracchini-Villard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les efforts constants de maîtrise des charges conjuguées à la récurrence des recettes conjoncturelles, permet aujourd'hui de maintenir un taux d'imposition stable, tout en garantissant la qualité des prestations publiques à la population. C'est pourquoi le groupe des Vert·e·s soutiendra cet arrêté d'imposition et vous invite à en faire de même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Nous allons passer au vote de l'article de l'arrêté d'imposition.

Article 1

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close

VOTE 78 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame la présidente-rapportrice, je vous prie de lire les conclusions du rapport.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 20/2025 de la Municipalité du 11 juillet 2025 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027,
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de maintenir le coefficient communal à 65% pour les années 2026 et 2027 ;
2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027, tel que présenté par la Municipalité, et annexé au présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

7.4 Sur le préavis No 21/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant maximum de CHF 7'918'000.- TTC lié au déploiement de la gouvernance digitale au sein de l'administration communale pour la période 2025-2028.
(Rapp. M. Quentin Talon).

M. Nicolas Büchler (SOC) remplace M. Quentin Talon en tant le président-rapporteur et n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce projet de gouvernance digitale n'est pas un caprice technologique. Il répond à un besoin réel et urgent de notre administration. Depuis plusieurs années, nos services fonctionnent avec des outils fragmentés et souvent dépassés, ce qui pénalise l'efficience du travail et la qualité des prestations offertes à la population. Le préavis reconnaît que Montreux accuse un retard conséquent par rapport à d'autres communes du canton, tandis que la commission relève que ce projet repose sur une analyse sérieuse et approfondie des besoins essentiels au bon fonctionnement de l'administration.

Pour la commune, cette transformation marque une mise à niveau indispensable. Elle modernise la structure interne, renforce la cohérence des pratiques et permet aux collaborateurs de se concentrer sur leurs tâches essentielles. Le préavis relève que cette digitalisation favorisera la collaboration entre services, l'harmonisation des processus et la standardisation des activités. Le rapport de commission confirme que cet effort est

déterminant pour améliorer l'efficience interne. La démarche garantit aussi la conformité légale et la sécurité des données, éléments indispensables à la fiabilité du travail administratif.

Pour la population, les bénéfices seront visibles. Les démarches deviendront plus simples, l'accès aux services sera facilité et la réactivité des services communaux s'en trouvera améliorée. Le préavis évoque une évolution adaptée à la taille et aux besoins de Montreux, offrant aux citoyens une organisation plus fluide, plus sûre et plus proche de leurs attentes. Ce projet marque une étape nécessaire pour Montreux. Il propose une vision cohérente d'une commune moderne, efficace et tournée vers l'avenir. Le groupe UDC invite le Conseil communal à l'approuver sans réserve.

M. Olivier Grand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le préavis que nous allons voter ce soir rend compte du retard de notre commune concernant la numérisation de notre administration. Il est mentionné que des ateliers ont été organisés dans les différents services, pour identifier leurs besoins en termes d'outils ou de services numériques. Il ressort l'établissement d'un catalogue qui peut paraître conséquent et ambitieux et dont le montant global peut soulever quelques réserves.

La pertinence pourrait être questionnée sur tel ou tel projet. L'accompagnement au changement qui nécessite des ressources importantes, est-il judicieusement proportionné ? Comment le financement global de cette feuille de route, sera-t-il absorbé dans les comptes de la commune ?

En tant que groupe des Vert·e·s, nous nous soucions de la consommation énergétique du numérique. Comment trouver un équilibre entre obsolescence programmée et sobriété numérique ?

Nous relevons qu'un défi à venir porte sur la conservation de la souveraineté numérique. Malgré ces questionnements, il faut aller de l'avant. Le préavis est convaincant et bien documenté, l'ensemble des projets présentés est cohérent, la Municipalité a apporté des réponses aux questions posées en commission.

Une majorité du groupe des Vert·e·s soutiendra ce préavis, elle salue également le fait que la Commission municipale consultative du système d'information soit impliquée pour le suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit du déploiement de la gouvernance digitale prévue au sein de notre commune. C'est une étape importante et nécessaire pour moderniser nos outils et améliorer l'efficacité de notre administration. Le prix peut sembler élevé, mais il s'agit ici d'un investissement essentiel, qui permet de rattraper notre retard dans ce domaine. Pour rappel, il s'agit en réalité d'un budget déployé pour quatre ans, ce qui le rend comparable en moyenne annuelle au budget des autres communes. Le groupe socialiste soutient pleinement cette démarche, avec la conviction qu'elle marque un pas important pour notre administration communale, en permettant à son personnel un réel gain, en terme d'efficience au quotidien.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce préavis apporte une évolution remarquable pour la qualité du travail et l'efficience des collaborateurs de notre commune, ainsi que pour ses habitants. J'avoue que j'ai sursauté à la vue des montants, mais au vu de mes faibles connaissances en informatique, je ne me permettrai pas de juger de manière critique. J'aurais pu me trouver méfiant au vu des montants impressionnantes, mais je voterai ce préavis, de même que mes collègues de groupe, en toute confiance. En effet, je me dois de souligner, d'une part le travail remarquable de Mme la Municipale, Sandra Genier dans la direction de ce dossier, et d'autre part le sérieux avec lequel les intervenants, Messieurs Pidoux et Genoud, ont mené leur projet et exploré toutes les facettes des nombreux éléments à étudier.

Je les remercie pour leurs réponses circonstanciées aux questions des commissaires. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

À l'issue des échanges et à l'unanimité, la commission propose au Conseil communal de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 21/2025 de la Municipalité du 22 août 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant maximum de CHF 7'918'000.—TTC lié au déploiement de la gouvernance digitale au sein de l'administration communale pour la période 2025-2028
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études et appels d'offres relatifs aux divers projets de ce préavis-cadre ;
2. de lui allouer, à cet effet, un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant maximum CHF 7'918'000.- TTC pour le financement des appels d'offres et la réalisation des projets ;
3. de couvrir tout ou une partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à engager des collaborateurs en CDD selon les projets pour un montant maximum de CHF 2'010'000.- TTC ;
5. de comptabiliser sur les comptes xxx.3011 le montant de CHF 570'000.- par un crédit complémentaire sur le budget 2026 ;
6. de comptabiliser sur les comptes xxx.3012 le montant de CHF 100'000.- par un crédit complémentaire sur le budget 2026 ;
7. de porter aux budgets 2027 et 2028, sur les comptes xxx.3011 et suivants, un montant annuel de CHF 570'000.- ;

8. de porter aux budgets 2027 et 2028, sur les comptes xxx.3012 et suivants, un montant annuel de CHF 100'000.- ;
9. de compenser le montant de CHF 450'000.- par un prélèvement sur le fonds n° 9281.820 ;
10. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer les offres en rapport avec ce préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 0 NON 2 ABSTENTIONS.

8 Préavis de la Municipalité

8.1 No 22/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 443'000.- TTC au maximum pour le renouvellement de véhicules, de machines et pour l'installation d'une borne électrique (Séance de commission le mercredi 29 octobre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux le mardi 4 novembre 2025 à 19 h 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Premier en liste (SOC) : José Jorge

Mme Béatrice Tisserand

MM. Claude Byrde, Dominik Hunziker, Jean-Bernard Kammer, Michel Posternak, Samuel Roch, Ganes Thiagaraja, Fabien Torchio.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 23/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 58'000.- au maximum pour la réfection et la sécurisation du sentier du Renard à Orgevaux. (Séance de commission le lundi 13 octobre 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (PLR) : Jean-Marc Forclaz

Mme Kyong-Won Schärer

MM. Yvan Aubord, Nicolas Büchler, Ambroise Crittin, Mario Gori, Dominik Hunziker, Antony Huys, Simon Lepêtre.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Madames et Messieurs,

Vous connaissez l'importance pour moi d'aller voir sur place avant le traitement d'un préavis par le Conseil communal : c'est ce que j'ai fait, et j'ai été étonné de constater que la moitié des travaux étaient déjà faits.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Madame, Messieurs,

Je me permets de répondre comme suit à M. Hunziker, il s'agit de travaux préparatoires. Nous avons profité d'une opportunité, nous avions l'ensemble des apprentis forestiers-

bûcherons qui cherchaient un travail dans le cadre de leur parcours et de leurs études. Il s'est avéré que notre sentier était un parfait exemple, raison pour laquelle ils sont venus et sont intervenus pour effectuer des travaux préparatoires sur ce sentier. Au vu du très faible montant qui nous a été demandé, nous avons fait une substantielle économie sur des travaux futurs sur ce sentier. C'était du « gagnant-gagnant », autant pour la Commune que dans le cadre de la formation de ces apprentis-bûcherons. Voilà pour ce qui a été fait, mais il reste encore passablement de choses à faire dans le cadre du préavis.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite remercier Mme la Municipale pour cette réponse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3 No 24/2025 relatif au budget 2026 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Séance de la commission intercommunale le mercredi 5 novembre 2025 à 18 h 30, à Jongny).

Premier en liste (PLR) : M. Yanick Hess
Membre : Mme Carole Clavadetscher
Suppléant : M. Ambroise Crittin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.4 No 25/2025 relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve. (Séance de commission le jeudi 9 octobre 2025 à 20 h 00, à la salle des sociétés, Rue du They 3 à Veytaux).

Première en liste (PLR) : Mme Laurence Sierro
Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.5 No 26/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 388'000.00 TTC au maximum pour le financement d'un nouveau système de gestion des accès pour le complexe scolaire de Montreux-Est. (Séance de commission le lundi 13 octobre à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle B, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (VER) : Olivier Grand
Mmes Susanne Cornaz, Catherine Morel-Roberti, Marie-Solène Pham
MM. Yahya Berhili, Antony Huys, Samuel Roch, Domenico Silleri, Bernard Tschopp.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Puis-je demander à notre secrétaire ainsi qu'à M. Grand de prendre bonne note que je serai remplacé par Mme Bibiana Streicher.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 Rapport-préavis de la Municipalité

9.1 No 27/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 740'000.00 TTC au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du Marché couvert à Montreux sur le thème de la musique et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes », pris en considération le 21 juin 2017, et à la motion de Monsieur Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz, prise en considération le 14 septembre 2022 (Séance de commission le lundi 27 octobre 2025 à 20 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (UDC) : Pablo Menzi

Mmes Charlotte Chevallier, Stefania La Spada

MM. Basil Furrer, Christian Fürst, Florian Manzini, Olivier Müller, Romain Pilloud, Paul Wetzel.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10 Postulats, motions et propositions

9.1 Postulat de M. Olivier Müller « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? »

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis mars 2025, le 30 km/h de nuit a été instauré à Montreux. Il y a un bruit qui court que passablement de monde, y compris des habitants de droite, sont très satisfaits du 30 km/h de nuit, par exemple à Clarens sur l'Av. Gambetta. Il y a aussi un bruit de couloir, y compris d'automobilistes de gauche, que par exemple le long de l'Av. de Chillon à Territet, l'on ronge son frein de ne pas pouvoir appuyer un peu plus sur l'accélérateur.

Alors, concrètement, qu'est-ce que le 30 km/h de nuit a changé au niveau sonore pour la qualité de vie des montreusiennes et montreusiens ?

Voici un bref historique du 30 km/h de nuit. Des tronçons tests à Lausanne avaient été menés entre 2017 et 2019 et avaient montré une réduction significative du niveau sonore de l'ordre de 1.9 dB à 2.7 dB sur les avenues Vinet et Beaulieu. Sur cette base, le 30 km/h de nuit avait été instauré partout à Lausanne en septembre 2021. Ce fut la première commune en Suisse. Le 8 février 2022, trois mois après, la ville de Lausanne tirait un premier bilan positif du 30 km/h de nuit, en relevant toutefois, dans son communiqué de presse, qu'il n'existait pas de données récentes quant à l'effet réel de cette généralisation sur la

diminution du bruit. Et depuis 2022, c'est plutôt le silence radio quant aux effets concrets du 30 km/h de nuit, en termes de réduction du niveau sonore la nuit.

A ce jour, très peu de communes ont instaurés le 30 km/h de nuit. Après Lausanne en 2021, Vevey a suivi en 2022. Enfin Montreux en mars 2025 et la Tour-de-Peilz en avril 2025 se sont également mis à ce même diapason.

A Montreux, selon le rapport 2023 de B+C ingénieurs SA, le gain évalué avait été estimé à 1 dB(A). En simplifiant à l'extrême, 1 dB de différence, c'est peu, 2-3 dB c'est pas mal et dès 4-5 dB, c'est déjà très significatif.

Alors, qu'en est-il réellement de nuit sur notre commune depuis mars 2025 ?

Lorsque l'on prend une mesure comme le 30 km/h de nuit pour réduire le bruit, la rigueur scientifique de l'ensemble de la démarche implique que l'on devrait en toute logique faire des mesures de bruit « avant » on les a, et des mesures de bruit « après », on ne les a pas. Cette comparaison permettrait de connaître l'efficacité de la mesure et est d'un intérêt public et scientifique indéniable.

Le présent postulat demande donc à la Municipalité de réaliser de nouvelles mesures de bruit afin d'apprécier le niveau sonore et sa réduction à divers endroits de la commune, en comparant aux mesures du rapport B+C de 2023. M'étant renseigné auprès d'un bureau spécialisé, une campagne de mesures de bruit devrait s'avérer raisonnable financièrement. J'espère que vous l'admettrez, il ne s'agit pour une fois pas d'une proposition politique, mais bien d'une proposition à caractère avant tout scientifique et c'est pourquoi je suggère une prise en considération immédiate du postulat par ce conseil et son renvoi à la Municipalité.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le renvoi en Municipalité art 104 alinéa 2 lettre B du règlement.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste ne soutiendra pas le renvoi direct à la Municipalité, nous estimons en effet qu'une discussion en commission est la moindre des étapes concernant un sujet aussi émotionnel et politique, quoi que nous en disions.

En effet des études scientifiques ont déjà été réalisées, certaines ont été citées, mais les résultats ne l'ont pas été. Nous pourrons volontiers les passer en revue en commission si cela s'avère nécessaire. Ces études ont été menées effectivement à Lausanne de mai 2017 à juin 2019. Nous pourrions, par exemple, prétendre que les études réalisées il y a 10 ans, dans des contextes relativement similaires, (puisque il s'agissait des quartiers de Vinet et de Beaulieu qui ont l'avantage d'apporter des topographies particulièrement différentes et qui pourraient correspondre à ce que nous connaissons dans notre commune), tiennent toujours 10 ans après dans le même contexte et sur la même étude. Cette étude a été réalisée par trois bureaux d'ingénieurs reconnus. Les conclusions sont particulièrement claires : baisse effective de la vitesse, diminution importante du bruit, baisse des niveaux sonores moyens de l'ordre de 2,7 dB, pas de changement significatif du volume du trafic (pas de report sur d'autres tronçons), 87 % des riverains favorables.

Peut-être que ces données scientifiques ne plaisent pas à M. Müller, mais, à ce stade, il faudra nous convaincre quant à l'utilité de gaspiller de l'argent public pour refaire une étude, dont les résultats ne seront pas différents d'une ville à l'autre. Nous demandons ainsi qu'une discussion ait lieu en commission.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra le renvoi direct en Municipalité. Pour M. Büchler, effectivement l'étude a un coût, mais nommer une commission, siéger et revenir, éditer un rapport et en discuter au Conseil a également un coût. Comme certaines études existent déjà, et qu'il y a des résultats, autant renvoyer le postulat directement à la Municipalité, nous économiserons un bon millier de francs sans siéger en commission, et nous pouvons avoir un résultat avec la réponse de la Municipalité au postulat, grâce aux extraits ou rapports qu'elle a déjà en sa possession, et cela irait bien plus vite.

M. Fabien Torchio (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est parfois un peu drôle d'entendre la droite parler de science. Quand on vient dire « *si on le renvoie directement en commission, nous allons économiser 1000 Fr.* » est-ce que vous vous rendez compte du prix pour avoir une étude un tout petit peu sérieuse ?

Les 1000 Fr. que nous aurons perdus en commission, c'est très peu comparé au coût d'une étude bien faite.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a un facteur qui fait que, pour moi, ce postulat tombe beaucoup trop tôt, il faut laisser le temps aux usagers de la route de s'habituer, nous en faisons tous partie et ce n'est pas toujours évident. L'arrivée effective du 30km/heure demande aussi un changement d'habitudes qui n'est pas immédiat. Je ne suis pas contre le fait de répéter à Montreux, ce qui a déjà été démontré ailleurs, mais cela va entraîner une dépense d'argent public. Il faut laisser un temps suffisant d'adaptation. La commune de Lausanne l'a fait sur plusieurs années, je ne vois pas pourquoi il faudrait foncer maintenant, pour moi il faut attendre et voir.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon postulat sur les places de jeux avait été déposé en 2017 et la réponse est arrivée maintenant. Je pense que la Municipalité aura tout le loisir, si le postulat est pris en considération de s'inquiéter de quand ce sera pertinent.

M. le Président propose de passer au vote sur le renvoi en Municipalité. Si vous souhaitez renvoyer directement en Municipalité, vous votez OUI, et si vous ne souhaitez pas vous voter NON.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si je ne me trompe pas, l'article 102 du règlement, précise « 1 Lorsqu'un membre du Conseil veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président, telle que définie à l'art. 101.

«² La proposition est développée séance tenante ou mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, à moins que l'assemblée n'en décide autrement pour cause d'urgence.

³ Le Conseil examine si la proposition est recevable. Si, après avoir entendu l'auteur, un doute subsiste, le Conseil peut :

- a) statuer ;
- b) renvoyer la proposition à une commission ad hoc, qui demande à la Municipalité ses déterminations ; après le rapport de la commission ad hoc, le Conseil tranche ».

M. le Président Il s'agit de l'article 104, alinéa 2. J'interprète de cette manière l'article 104, alinéa 2 b) *prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.*

Il s'agit d'un vote à la majorité.

L'assemblée n'est pas d'accord avec la manière de procéder.

M. Olivier Müller (PLR)

Je pense qu'il faut voter et que la majorité du Conseil décidera du sort de ce renvoi.

M. le Président demande une interruption de séance de cinq minutes afin de pouvoir se concerter avec les chefs de groupe.

M. le Président avec les chefs de groupe, nous sommes d'accord sur la procédure à suivre, nous allons voter sur le renvoi en Municipalité. Si c'est accepté, il sera renvoyé en municipalité ; si c'est refusé....

Le plénum n'est pas d'accord, M. le Président donne la parole à M. Luder.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reprends l'article 104, procédure traitement, alinéa 1. Nous avons entendu l'auteur, la Municipalité, le Président, et le Conseil l'ont entendu. Nous sommes à présent au moment de statuer après délibération. Nous avons délibéré ou pas car personne n'a demandé la parole. Certains se sont exprimés, maintenant, nous arrivons à l'alinéa 2, c'est l'un ou l'autre, pas les deux, il peut soit :

- Le renvoyer à l'examen d'une commission s'il est soutenu par cinq membres, comme nous le faisons la majorité du temps
- ou B prendre en considération immédiatement la proposition. Ce qui veut dire que nous acceptons la prise en considération du postulat immédiatement, en le renvoyant à la Municipalité, éventuellement assorti d'un délai particulier.

Il s'agira d'un vote simple à la majorité sur l'article 104, alinéa 2B.

M. le Président est d'accord avec M. Luder.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis d'accord avec M. Luder et d'autres anciens présidents. Cela étant, au vu des prises de position qui font que le résultat pourra être serré, je rappelle juste à M. Müller que, si le Conseil statue et refuse la prise en considération et le renvoi en Municipalité de sa proposition, celle-ci ne sera pas transmise à une commission. Je me demande juste s'il n'est pas plus opportun, M. Müller, de mettre son ego dans la poche et de demander le renvoi en commission ?

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs,

Les attaques personnelles vous pouvez les garder. Je ne suis pas d'accord avec ce qui vient d'être dit, nous votons le renvoi direct en Municipalité et si c'est refusé, cela partira évidemment en commission.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis d'accord avec M. Büchler, avec M. Luder et en désaccord avec M. Müller. L'article 104 propose soit l'un soit l'autre, pas les deux successivement. Si nous votons directement le renvoi à la Municipalité, il n'y aura que cela. C'est soit la lettre A soit la lettre B. Maintenant, si cinq membres de ce conseil demandent le renvoi en commission, cela partira automatiquement en commission et nous ne voterons pas aujourd'hui.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, c'est soit l'un, soit l'autre ; par contre, il me semble que rien n'empêcherait M. Müller de redéposer immédiatement le même postulat en demandant qu'il soit renvoyé à une commission. Nous perdrions juste du temps si nous n'acceptons pas de revenir au A.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est l'un des articles qui m'avait posé problème lors de ma présidence, et que j'avais identifié comme à modifier dans la prochaine version du règlement parce qu'il n'est pas clair. Je vous propose d'opposer la solution A à la solution B de cet alinéa 2 de l'article 104. Si la proposition A l'emporte une commission sera nommée, si la proposition B l'emporte le postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je demande le renvoi en commission et l'appui de cinq conseillers.

M. le Président

Je vais soutenir la proposition de M. Giuliano, cela me semble la meilleure décision.

M. Fabien Torchio (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce qui me dérange très fortement dans la solution de M. Giuliano, c'est que si nous souhaitons le refuser, il faut voter deux fois non dans deux séances différentes du Conseil. Sur l'ensemble des autres sujets, nous votons une fois.

M. le Président précise que d'habitude, il est rare d'avoir des dépôts qui ne demandent pas le renvoi en commission. Nous allons passer au vote et opposer le renvoi en Municipalité au renvoi en commission. Si vous voulez voter le renvoi en Municipalité vous votez OUI si vous voulez le renvoi en commission, vous votez NON. **M. le Président** répète la consigne ci-dessus deux fois.

VOTE :

renvoi en Municipalité = OUI 35

renvoi en commission = NON 40

1 ABSTENTION

Le Conseil décide de renvoyer le postulat à une commission ad hoc, qui sera désignée lors du prochain Conseil.

9.2 Postulat de M. Mathieu Quartier « Pour une analyse approfondie de l'évolution futur de la capacité fiscale de Montreux et de ses conséquences stratégiques »

M. Mathieu Quartier (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Exposé des motifs

L'arrêté d'imposition récemment publié met en évidence que Montreux, avec un revenu fiscal moyen par habitant (RFS) de CHF 2'900.-, se situe nettement en dessous de la moyenne cantonale (CHF 3'340. -). Cette situation positionne notre commune parmi les bénéficiaires de la péréquation intercommunale, malgré une image dynamique sur les plans touristique et culturel.

La comparaison avec nos voisines de la Riviera – telles que Vevey (CHF 3'601.-), La Tour-de-Peilz (CHF 3'842.-), Blonay-St-Légier (CHF 4'094.-) ou Corseaux (CHF 5'457.-) – révèle que Montreux dispose d'une base fiscale sensiblement plus faible.

Par ailleurs, dans le contexte cantonal, Montreux se situe derrière la plupart des centres urbains tels que Lausanne (CHF 3'329.-), Morges (CHF 4'044.-), Nyon (CHF 4'698.-), Pully (CHF 5'729.-) ou Lutry (CHF 5'966.-), qui bénéficient d'un RFS nettement plus élevé. Cette situation met en évidence une contradiction : bien que Montreux bénéficie d'une renommée mondiale, d'une position géographique privilégiée, de liaisons efficaces et de la proximité de grandes villes, elle ne possède pas pour autant une capacité fiscale équivalente. Cela entraîne donc des difficultés spécifiques pour financer ses infrastructures, soutenir ses politiques sociales et culturelles ainsi que développer de nouveaux projets.

Il est également essentiel de prendre en compte les conséquences à venir du « Baby-boom », qui devrait, selon toute probabilité, modifier en profondeur la composition de nos contribuables, notamment par une augmentation marquée de la part des recettes issues de la fortune par rapport à celles provenant de l'impôt sur le revenu.

Pour éclairer les décisions stratégiques, une analyse approfondie et prospective est nécessaire.

Demande

Le présent postulat invite la Municipalité à présenter un rapport :

1. Analysant les causes de la relative faiblesse de la capacité fiscale de Montreux (structure socio-économique, profil des contribuables, poids des résidences secondaires, attractivité pour les familles et entreprises, etc.).
2. Comparant l'évolution du RFS de Montreux avec celle des communes de la Riviera et des principales villes du canton sur les 10 à 15 dernières années.
3. Identifiant les conséquences concrètes de cette situation pour les finances communales, notamment en termes d'investissements, de prestations et de dépendance au système de péréquation.

4. Proposant des pistes stratégiques pour renforcer la capacité fiscale à moyen et long termes (attractivité résidentielle et économique, diversification des recettes, collaboration intercommunale, optimisation des charges).

Conclusion

Ce postulat vise à doter le Conseil communal et la Municipalité d'une vision claire et documentée de la situation fiscale actuelle et future de notre Commune, afin de permettre des choix budgétaires et stratégiques éclairés.

M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

9.2 Postulat de Mme Stefania La Spada « Pour un inventaire numérique ouvert à tous du patrimoine de Montreux »

Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues, Montreux dispose d'un patrimoine exceptionnel, à la fois tant bâti que naturel. Ville de la Belle Époque, elle se distingue par ses monuments, ses sites classés, ses paysages lacustres et alpins, ses chemins pédestres et ses forêts, mais aussi ses châteaux, ses villas et ses maisons emblématiques. Cette richesse constitue l'un des piliers de notre identité. Elle contribue autant à l'attractivité touristique qu'à la qualité de vie de nos habitantes et habitants.

Aujourd'hui, si des inventaires existent déjà sous forme de document papier au niveau cantonal ou fédéral, il manque toutefois un outil accessible et interactif, permettant au grand public de découvrir, comprendre et valoriser ce patrimoine local.

C'est pourquoi, par le présent postulat, nous invitons la Municipalité à étudier la faisabilité et les modalités de mise en place d'un inventaire numérique interactif du patrimoine bâti et naturel de la commune. Cet outil pourrait prendre la forme d'une plateforme en ligne intégrée au site officiel de Montreux, ou par exemple, d'une application mobile accessible gratuitement.

Un tel développement renforcerait avant tout l'image de Montreux comme véritable ville de patrimoine et de culture. Non seulement à travers nos événements phares, mais aussi au quotidien, en rendant visibles et accessibles toutes les richesses de notre territoire.

Cet inventaire serait également une porte ouverte sur la connaissance. Il offrirait à nos habitants, à nos jeunes et à nos visiteurs la possibilité de découvrir, de façon simple et ludique, notre mémoire collective et notre environnement. En quelques clics, chacun pourrait voyager dans l'histoire et dans la nature de Montreux.

Ce projet permettrait en outre de positionner notre commune comme innovante, tournée vers l'avenir, et capable d'utiliser les outils numériques pour valoriser son identité. Une ville qui s'adapte aux usages contemporains, et qui se rend attractive par son patrimoine autant que par sa modernité.

Pour nos écoles, cet inventaire numérique constituerait un support pédagogique vivant : les enseignants et les élèves pourraient s'approprier des parcours interactifs, des visites virtuelles, ou encore des récits locaux enrichis d'images, de vidéos et de témoignages. Nous proposons que l'étude de ce postulat soit renvoyée à une commission ad hoc, chargée d'en examiner la pertinence et de formuler des propositions pour la création d'un inventaire numérique ouvert à toutes et tous.

M. le Président

La postulante demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

11 Interpellations

11.1 Réponse à l'interpellation de M. Olivier Müller intitulée « Célébration du 1er août à Montreux : le droit de Veytaux est-il encore légitime ? ».

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses claires et instructives.

Du point de vue historique, ce n'est donc qu'en 1990, que la Municipalité de Veytaux est invitée pour la première fois à y participer. Comme cela est relevé, cela coïncide avec le début de la longue et appréciée syndicature de Mme Claudine Nicollier. On relèvera que, du côté du financement, cela passe d'un ¼ de participation à la cérémonie dans les années 90 à 12 bouteilles sur 600, soit une participation de 2%, en 2024.

Avons-nous réellement toujours des raisons de continuer à associer la commune de Veytaux lors de cette cérémonie du 1^{er} août ?

Doit-on continuer à inviter la commune de Veytaux en raison d'une habitude prise depuis 1990 seulement ? Ne devrait-t-on pas plutôt tenir compte du poids de l'Histoire qui pèse fort dans la balance et qui nous rappelle que la Commune de Veytaux a refusé trois fois de fusionner, en 1922, en 1961 et en 2024 ? Avec, pour 2024, une implication forte et unanime de la Municipalité de Veytaux in corpore contre la fusion, dont la demande avait été initiée par les habitants eux-mêmes 6 ans auparavant.

Compte tenu des réponses apportées à l'interpellation, il ne semble n'y avoir aucune raison prépondérante pour vouloir maintenir absolument cette association avec les autorités veytausiennes.

Je propose au Conseil communal d'adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Montreux propose à la municipalité de ne plus s'associer avec Veytaux pour la célébration officielle du 1^{er} août à Montreux.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Müller, vous êtes allé un petit peu vite, normalement la résolution doit conclure les discussions, mais nous allons dans le même sens.

Je remercie la Municipalité pour la réponse complète apportée à l'interpellation de M. Müller. Le travail de recherche historique sur la participation de Veytaux depuis 1990, et notamment la mention des archives et du journal L'Est vaudois du 2 aout 1990, mérite d'être salué.

Cependant, cette réponse laisse tout de même un goût d'inachevé. La question essentielle n'était pas de savoir combien de bouteilles de vin Veytaux fournit chaque année — douze, contre six cents offertes par Montreux — ni de rappeler des factures vieilles de trente ans. Elle concernait la pertinence d'une contribution symbolique devenue purement anecdotique, et dont la base financière, qui sera revue dans le cadre de la prochaine législature selon la réponse municipale, semble avoir été oubliée depuis deux décennies.

Cet événement, célébré le 1^{er} août sous la bannière de Montreux, doit rester avant tout celui des Montreusiennes et des Montreusiens. La Fête nationale est un moment d'unité locale, pas une cérémonie partagée avec une commune qui a choisi de suivre une autre voie lors du scrutin du 22 septembre 2024.

Je souhaite vivement que la Municipalité ramène cette célébration à ce qu'elle doit être : une fête pour Montreux, par Montreux et à Montreux.

Nous soutiendrons la résolution de M. Müller.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour les réponses exhaustives apportées à l'interpellation de M. Müller.

Si certains éléments prêtent à sourire — effectivement, la question de la fourniture du vin pour l'apéritif notamment —, nous estimons néanmoins que les enjeux soulevés ne justifient pas d'envenimer la situation comme le propose la résolution de M. Müller.

Rappelons par ailleurs que le Conseil a accepté, sauf erreur à l'unanimité, une motion interpartis que nous avions corédigée, visant à dresser un inventaire complet des collaborations existantes entre Veytaux et Montreux, et à procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires en cas de déséquilibres financiers.

Dans cette optique, il nous paraît logique d'attendre les conclusions de la Municipalité avant de nous prononcer davantage. Nous recommandons donc de rejeter la résolution soumise par M. Müller.

Enfin, rappelons que, par-delà les désaccords ponctuels, les habitantes et habitants de Veytaux demeurent nos voisins et partenaires naturels. Préserver une relation apaisée est dans l'intérêt de toutes et tous ; La rancœur, elle, n'a jamais été une bonne conseillère.

Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. Büchler a dit l'essentiel de ce que je voulais dire. Je souhaite préciser à M. Luder, que le 1^{er} août n'est pas une fête locale, mais une fête nationale. Si nous ne pouvons pas inviter nos voisins, je trouve que c'est un peu problématique.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Merci M. Blanc, j'ai bien dit « la fête nationale est un moment d'unité locale par extension ». Il ne s'agit pas d'exclure des voisins, mais simplement de ne pas les mettre à rang égal sur l'invitation et dans le défilé. Ce sont nos autorités qui défilent pour Montreux et non pas Montreux et Veytaux qui représentent Montreux. Inviter Veytaux, mais qu'elle défile à une autre place me conviendrait, mais pas qu'elle soit à rang égal.

M. le Président demande à M. Müller de relire sa résolution.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vais la relire après quelques remarques. Avec ce qui vient d'être dit et pour répondre à M. Blanc, si nous invitons Veytaux, nous pouvons aussi inviter La Tour-de-Peilz ou Blonay – Sain-Légier, il n'y a aucune raison supérieure d'inviter uniquement Veytaux. Nous étions plusieurs conseillers, étonnés de voir Veytaux, défiler lors du dernier 1^{er} août. Nous n'avons rien contre Veytaux, mais quand il y a des fiançailles et pas de mariage, il n'y a pas forcément de mal à se faire la tête un moment. Il s'agit de l'objet de ma résolution, peut-être que dans 20 ou 30 ans, nous redeviendrons amis, mais là, le coup est un peu dur.

Je vous relis ma résolution :

Le Conseil communal de Montreux propose à la Municipalité de ne plus s'associer avec Veytaux pour la célébration officielle du 1er août à Montreux.

VOTE la résolution est refusé par 35 NON, 29 OUI, 10 ABSTENTIONS.

11.2 Réponse à l'interpellation de M. Hervé Devenoge intitulée « Le MOB abandonne nos villages ».**M. le Président**

M. Devenoge n'est pas là ce soir, mais il a accepté qu'un membre de son groupe réponde à sa place.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Mon collègue Hervé Devenoge n'étant pas présent ce soir, je me permets, après m'être concerté avec lui, de prendre la parole pour vous informer qu'il est globalement satisfait de la réponse à son interpellation. Toutefois, l'ensemble du groupe des Vert'e's regrette les décisions de la DGMR et du MOB, qui entravent les déplacements des pendulaires de plusieurs villages des hauts de Montreux. Nous soutenons pleinement notre Municipalité dans ses démarches auprès de ces instances et espérons que la voix de notre commune sera entendue.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11.3 Interpellation de M. Olivier Raduljica et M. Mathieu Ehinger « Fermeture du passage à niveau piétonnier du sentier du Craux »

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les groupes socialiste et PLR déposent ensemble l'interpellation suivante.

Je déclare nos intérêts à M. Ehinger et moi, cosignataires, nous sommes résidents du quartier des hauts du village de Chernex.

Les habitants du quartier du chemin de Chamby ont reçu mardi 23 septembre la décision de la compagnie du chemin de fer Montreux Oberland Bernois SA (MOB) de fermer définitivement le passage à niveau piétonnier du Sentier du Craux le 21 octobre 2025, par l'intermédiaire d'une lettre imprimée scotchée devant ledit passage ainsi qu'une copie de cette lettre déposée dans les boîtes aux lettres des habitants. Un mois donc avant sa fermeture.

Les habitants ont donc été surpris d'apprendre cette décision sans consultation, ni information préalable à la population (notamment non mentionnée lors de la dernière Assemblée Générale de la Société de Développement de Chernex (SDC) en mars 2025), ainsi que du délai très court entre l'annonce et sa mise en application.

En effet, ce passage est emprunté très fréquemment par les habitants des hauts du village, voire de la Commune, pour se rendre dans le centre de Chernex faire les courses, prendre le train ou par les enfants pour aller à l'école.

De plus, l'alternative de cheminement piétonnier proposée par le Chemin de Chamby n'est pas adaptée. Le Chemin de Chamby est étroit, extrêmement incliné, sans limitation de vitesse et sans trottoir. La circulation sur ce chemin est importante et ne permet pas de croisement avec les piétons, sans mettre ces derniers en danger. La fermeture proposée entraînerait une augmentation du trafic piétonnier au Chemin de Chamby et agraverait une situation déjà délicate.

De plus, en hiver, le Chemin de Chamby est souvent déblayé avec beaucoup de retard, et l'accumulation de neige sur les bords de la route par le chasse-neige rend impraticable ce chemin pour les piétons.

Si cette fermeture devait se confirmer, il n'existerait ainsi plus de chemin alternatif sécurisé pour rejoindre les hauts de Chernex à pied.

La décision de fermeture est indiquée être motivée par des raisons de sécurité. Le MOB a installé des barrières et de la signalétique sur ce passage à niveau piétonnier il y a environ deux ans. Ces dispositifs semblent répondre aux exigences de la loi fédérale en matière de sécurité des traversées à niveau, qui imposent la présence de barrières et/ou de signaux pour garantir la protection des usagers.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Selon le courrier du MOB, la Municipalité a donné son aval à cette fermeture, quelles sont les raisons de cet accord ?
- Pourquoi le délai entre l'annonce et la fermeture est-il si court ?
- Y a-t-il eu des rapports d'accidents à cet endroit et ont-ils été communiqués ?
- En quoi cette installation ne répond-elle plus aux normes de sécurité ?
- Quels seraient les dispositifs minimaux pour garantir la sécurité de ce passage et donc le maintenir ouvert ?

- Quels en seraient les coûts et à la charge de qui seraient-ils ?
- La Municipalité a-t-elle étudié les adaptations et les coûts pour rendre le Chemin de Chamby accessible et sécurisé, notamment aux enfants et aux aînés, aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'en période hivernale ?

J'ai envoyé mon interpellation telle quelle à M. Chiaradia, mais il y a eu de nouveaux éléments depuis hier.

En effet, nous avons appris hier qu'une réunion avec des habitants, des responsables du MOB et des membres du dicastère des mobilités a été agendée au 23 octobre, soit 2 jours après la date de fermeture du passage. Mais je n'ai pas pu avoir de réponse quant à une suspension de la fermeture le temps des discussions.

Question numéro 8 :

- Quels moyens la Municipalité a-t-elle pour suspendre cette décision jusqu'à la fin des discussions ?

Aujourd'hui même, j'ai reçu une information supplémentaire, c'est qu'il existe une servitude de passage en faveur de la Commune à travers ce passage à niveau du chemin du Craux, j'ajoute donc cette 9ème question :

- La servitude de passage en faveur de la Commune est-elle toujours en vigueur ou a-t-elle été radiée ?

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répondra par écrit à la présente interpellation. Les obligations de sécurité, et la fermeture du passage à niveau sont de la compétence du MOB. Cela étant, nous vous informons, comme cela a été annoncé par l'un des interpellateurs, qu'une rencontre aura lieu d'ici la fin du mois entre le MOB, les auteurs de la pétition et une délégation municipale. Ceci afin de traiter directement les problématiques que vous nous exposez dans votre interpellation avec la société en question. Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas réussi à avoir une réponse pour savoir si le fait que nous entamions des discussions provoque une suspension de la fermeture de l'arrêt ? Je n'ai pas réussi à obtenir cette réponse de M. Chiaradia, j'aimerais bien avoir une réponse sinon, je déposerai une résolution.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je peux simplement informer Monsieur l'interpellateur que nous ne pouvons vous apporter de réponse.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends bonne note que je ne peux pas déposer de résolution, si je n'ai pas eu de réponse à mon interpellation, et je le regrette fortement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11.4 Interpellation de M. Frédéric Croset « Garderie du National : un gâchis »

M. Frédéric Croset (PLR)

Monsieur Le Président, Monsieur Le Syndic, Mesdames et Messieurs Les Municipaux, Cher(e)s collègues,

J'ai le plaisir d'informer cette Assemblée qu'apparemment la Direction de l'École Riviera s'est résignée à prendre une décision non souhaitée et contrainte, qui est de fermer à fin 2025 ses 31 places de crèche à Montreux...

Un petit rappel tout d'abord : l'École Riviera a repris la gérance de la Garderie du National en 2023, afin de mettre en place des synergies entre ces deux entités.

Il est important de souligner que la Garderie du National ne possérait pas (dès son ouverture en 2014) d'espace extérieur attenant à la section dite des bébés. Ceci est une irrégularité aux règles administratives, à la Directive cantonale d'accueil de jour des enfants.

Toutefois grâce à la mise à disposition « à bien plaisir » d'un espace vert de l'autre côté de la route, une autorisation d'exploiter avec réserve a été donnée par le Canton.

Malheureusement le « à bien plaisir » a cessé au printemps 2024, avec une conséquence inéluctable : « la fermeture à court terme par le canton de la section bébés ».

Et une crèche sans bébés est tout simplement vouée à sa perte.

Pour éviter la suppression des 31 places et de lâcher une cinquantaine de familles dans la nature, École Riviera a lancé un projet d'agrandissement de sa section préscolaire.

A noter que la réussite du projet tenait à une condition « fermer la Garderie du National à fin juillet 2025 et ouvrir la nouvelle crèche à fin août 2025 », afin de conserver les cinquante familles.

En décembre 2024, la Direction de l'École Riviera, via un bureau d'architectes de la région, a déposé un préavis au Service de l'Urbanisme de Montreux pour la construction d'une terrasse permettant un accès facilité au bâtiment et donnant un espace extérieur aux bébés de la future crèche.

A noter que ce projet avait été validé par l'architecte cantonal des bâtiments historiques (le bâtiment scolaire est en classe 2). D'autres travaux d'aménagement intérieurs nécessaires à l'accueil des enfants de la Garderie du National ont également été soumis.

Un premier préavis défavorable a été donné à la mi-juin pour les travaux d'aménagement intérieurs car le bâtiment est en classe 2. Et ceci sans la moindre visite pour estimer le type de travaux.

De plus, au vu des délais de traitement du Service de l'Urbanise, un retour n'est formulé qu'en date du 22 juillet dernier aboutissant à un préavis défavorable sur le projet de terrasse.

La Direction aurait à plusieurs reprises tenté de rentrer en contact avec le Service de l'Urbanisme, afin d'être reçue, mais sans succès.

Ce projet n'aurait pas sollicité des fonds publics, aurait permis le maintien de places de travail ainsi que 31 places d'accueil sur notre Commune...

Ainsi, mes interrogations sont simples :

- La Municipalité at-elle connaissance de cet état de fait ?
- Comment la Municipalité envisage-t-elle ou a-t-elle envisagé de trouver une solution pour les familles de ces 31 places de crèche qui seront manquantes au 1^{er} janvier 2026.

Les familles ont été informées de la fermeture au 20 décembre 2025 de la Garderie du National et ont jusqu'à cette date pour trouver une solution de prise en charge.

Je vous remercie de votre réponse.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répondra par écrit.

11.5 Interpellation de M. Antony Huys « la sécurité routière à Sonzier »

M. Antony Huys (SOC)

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

La traversée de Sonzier, bien connue de la majorité des membres de ce Conseil et de la Municipalité, s'étend depuis la Grotte ancien hôtel emblématique du secteur - jusqu'à la sortie vers les réservoirs sur la route du Pont-de-Pierre. Toutefois, une incohérence manifeste existe dans la signalisation routière sur ce tronçon. En effet, lorsqu'on arrive de Glion et que l'on dépasse à peine les réservoirs, un panneau signale une « Limite Générale 50 km/h ».

Problématique rencontrée

Cette signalisation soulève de réelles interrogations, tant elle apparaît aberrante, au vu des conditions locales. La Route du Pont-de-Pierre est particulièrement étroite, tout le monde le sait. J'ai constaté que de nombreux types de véhicules - voitures particulières, SUV, véhicules utilitaires, etc. - y circulent souvent à vive allure. Cette vitesse excessive est d'autant plus préoccupante que de jeunes familles, avec de très jeunes enfants, résident le long de ce tronçon, sans oublier les nombreux promeneurs et randonneurs qui adorent cette route.

Expérience personnelle et inquiétudes

Je souhaite faire part d'un épisode personnel qui m'a profondément marqué un jour, j'ai ressenti une vive frayeur en voyant un SUV descendre à grande vitesse alors que des enfants se trouvaient au bord de la route. C'est précisément ce type de situation qui motive mon interpellation devant vous aujourd'hui.

Questions

Face à la situation décrite, je me permets de questionner la pertinence de la signalisation actuelle :

- Pourquoi une « Limite générale 50 km/h » sur ce tronçon ?
- Une zone « 30 km/h » ne serait-elle pas plus judicieuse et mieux adaptée à la réalité du terrain ?
- Avec insistance, pourquoi pas instaurer une zone « 20 km/h », pour garantir la sécurité de toutes et tous, en particulier celle des plus jeunes ?

Je vous remercie pour votre attention.



M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond comme suit à la présente interpellation.

Le village de Sonzier, comme la plupart des localités, est régit par un régime de 50 km/h. Ce régime de 50 km/h en localité est aujourd’hui souvent questionné : pour des questions de bruit, de sécurité routière, comme vous le mentionnez, et de qualité de l'espace public dans d'autres cas. Les secteurs concernés, dans bien des cas, gagne à passer à un régime 30 km/h voire 20 km/h, dans des circonstances spécifiques, comme à Tavel ou sur les quais de Territet.

La Municipalité, dans le cadre du plan directeur des mobilités, dont les premières phases d'études ont débuté, entend bien répondre à ces problématiques en développant une vision cohérente du réseau routier sur l'ensemble du territoire montreusien. Ceci en incluant tant les situations des villages des hauts, des quartiers, que de l'hypercentre.

Dans le cas de Sonzier, que vous mentionnez, le réseau routier est composé d'un axe classifié, comme étant à orientation trafic, soit la route de Sonzier et la route de Chamby, et d'un réseau de routes et de chemins secondaires, dont la route du Pont-de-Pierre.

Ces deux statuts distincts incluent des procédures différentes pour introduire des changements dans les régimes de vitesse. Celle pour l'introduction de 30 km/h sur les routes à orientation trafic étant la plus complexe, une étude complète devant être validée par le Canton.

De plus, la possibilité de régime 30 km/h sur les routes à orientation trafic en traversée de localité, comme la route de Sonzier, est aujourd’hui remise en question par le Conseil fédéral. En suite de la procédure actuelle de consultation de la réponse à la motion, de M. le Conseiller national P. Schilliger, porté par le département de M. le Conseiller fédéral Rösti, il pourrait à l'avenir, devenir très difficile d'introduire du 30 km/h à Sonzier, ou sur les routes traversant nos villages.

Dans le courant de juillet, la Municipalité a reçu une pétition des habitants de Sonzier, demandant de mettre en place une zone 30 dans l'ensemble du village.

Les pétitionnaires ont été reçus le 25 septembre, un concept leur a été présenté. Le concept envisagé inclut une zone 30 en traversée de localité (la route de Sonzier) et une zone 20 pour les dessertes secondaires, soit les tronçons de la route du Pont-de-Pierre et du chemin de Sollard qui traversent le village : scénario qui permet aussi de clarifier le fonctionnement des circulations au cœur du village.

L'étude est actuellement en cours et l'objectif est de transmettre le dossier complet au Canton pour examen d'ici le début de l'année prochaine.

Nous pouvons ainsi répondre de la manière suivante à vos questions :

- *Pourquoi une « Limite générale 50 km/h » sur ce tronçon ?*

Il s'agit du régime de vitesse prévu dans l'ordonnance sur la circulation routière pour les traversées de localité.

- *Une zone « 30 km/h » ne serait-elle pas plus judicieuse et mieux adaptée à la réalité du terrain ?*

La Municipalité estime qu'une zone 30/h est tout à fait justifiée, c'est pourquoi l'étude pour la création d'une zone 30 a été lancée.

- *Avec insistance, pourquoi pas d'instaurer une zone « 20 km/h » pour garantir la sécurité de toutes et tous, en particulier celle des plus jeunes.*

Une zone 20 sur la route de Sonzier n'est pas possible, eu égard à son statut de route cantonale en traversée. En revanche, le statut de la route du Pont-de-Pierre et du chemin

de Sollard pourrait le permettre et il est vrai que le caractère dense et villageois le justifierait pleinement.

Nous espérons avoir répondu à la présente interpellation.

M. Antony Huys (SOC) est satisfait de la réponse Municipale.

11.4 Interpellation de M. Paul Wetzel « au sujet du règlement des ports de la commune de Montreux »

M. Paul Wetzel (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Courant 2024, à la demande de plusieurs utilisateurs des ports de la commune, un groupe de travail a été créé pour revoir le règlement actuel.

Afin de donner la légitimité à ce groupe de travail, un courrier a été envoyé par le service des travaux publics de la commune à tous les détenteurs de places d'amarrage, pour les inciter à faire partie de ce groupe.

Ce sont entre 10 et 14 personnes qui ont participé à 6 séances de 2 à 3 heures chacune. Quelques éléments du présent règlement ne pouvant être appliqués et pouvant porter à polémique ont été les principales motivations des quémandeurs à y apporter un correctif. Ceci en reconnaissant et remerciant le travail réalisé par les géniteurs dudit règlement. Par la même occasion, des propositions ont été émises par le groupe de travail sur le port du Basset et ses accès. Par exemple, actuellement, il n'y pas d'accès possible pour les personnes à mobilité réduite aux Bains de Clarens, au bâtiment du club-house et à une partie des pontons. Le règlement des ports revisité, ainsi qu'une liste des propositions d'amélioration ont été présentées le 20 mars 2025 à des représentants de la commune ainsi qu'à des membres de la commission du port.

Au vu de ces éléments, je prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la position de la Municipalité par rapport à la proposition de règlement, ainsi que de la liste des propositions d'amélioration ?
- Si ce dossier est déjà en cours de traitement, à quelle étape en est-il ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses apportées à cette interpellation.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répond comme suit à la présente interpellation.

Le Règlement relatif au port public du Basset et de Territet, aux pontons et autres ouvrages, situés sur le littoral a été approuvé par votre autorité en date du 7 novembre 2018.

A la suite des demandes d'un certain nombre de navigateurs, la Municipalité a soutenu la création d'un groupe de travail, ayant pour but d'engager une démarche de réflexions et de propositions visant à actualiser le Règlement du port.

Ce groupe de travail conçu, sous forme de démarche ouverte et participative, avait pour objectif de définir les attentes et les orientations que pourrait prendre un Règlement du port revisité. Les conclusions de ce rapport ont été remises au service concerné au printemps 2025. S'en est suivi une rencontre avec le groupe de travail et la commission consultative des ports.

Actuellement, les propositions sont à l'étude, la Municipalité devrait avoir la possibilité de se positionner sur les propositions d'ici au début de l'année prochaine.

En fonction des conséquences financières et juridiques et de l'orientation prise, la Municipalité reviendra, si nécessaire, devant votre Autorité pour décision courant 2026.

Pour répondre à vos deux questions :

- *Quelle est la position de la Municipalité par rapport à la proposition de règlement, ainsi que de la liste des propositions d'amélioration ?*

La Municipalité ne s'est pas encore prononcée à ce sujet.

- *Si ce dossier est déjà en cours de traitement, à quelle étape en est-il ?*

Les mesures proposées sont actuellement en cours d'étude.

M. Paul Wetzel (PLR) nous prenons acte en attendant début 2026.

12 Autres objets s'il y a lieu et divers

M. le Président rappelle que 16 personnes n'ont pas signé la liste de présence, qu'il y a 13 cartes de votes à retourner, et que si les conseillers ont faim, des sandwiches sont à disposition dans les cartons à côté de Monsieur Crépon. Il ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite dire quelques mots concernant les ouvertures nocturnes et dominicales des commerces pendant la période de Noël. Comme vous l'avez peut-être vu dans la presse, la Municipalité a autorisé, cette année encore, deux soirées de « nocturnes » pour les commerces, ainsi que deux dimanches d'ouverture au mois de décembre.

Dans ces conditions, le groupe socialiste a une pensée avant tout pour les vendeuses et vendeurs qui, chaque fin d'année, doivent subir ces extensions d'horaires. Pour beaucoup, ce ne sont pas des soirées festives, mais des journées rallongées, souvent au détriment de leur santé et de leur vie de famille. Une enquête menée auprès de plus de 2'500 employé-e-s de la vente en Suisse, montre que plus de 95 % du personnel rejette l'idée d'horaires prolongés. Ce rejet massif traduit une réalité simple : les salarié-e-s du commerce de détail ne veulent pas travailler plus tard, ni le dimanche. Ils/Elles en souffrent, alors que le travail est déjà usant et mal payé.

Le règlement communal permet ces ouvertures de Noël, certes — mais il dit bien que la Municipalité peut autoriser ces ouvertures, pas qu'elle doit le faire. C'est donc un choix politique, pas une fatalité. Je le regrette. C'est aussi ce Conseil qui avait refusé que les choses changent il y a près de 4 ans lorsque le groupe socialiste avait demandé de mettre fin à cette pratique, sauf pour les petits commerces familiaux qui auraient pu être soutenus en lieu et place des grandes structures.

J'espère que ce conseil aura l'opportunité, à l'avenir, de reparler de cet enjeu. Le groupe socialiste, en tout cas, s'en assurera.

Je vous remercie.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme le savent les présidents de groupe et l'ensemble des conseillers, j'ai émis des propositions pour les nouvelles répartitions des diverses commissions. Je comprends et soutiens le fait que cela doit se faire en collaboration avec les chefs de groupe et sous la

supervision des membres du bureau. Je regrette que nous n'ayons pas pu mettre à profit les plus de 3 semaines et demi qui séparent le courrier de Mme Rosu Fridez de la séance de ce soir. En effet, dans ce laps de temps, nous aurions pu éclaircir :

- qui la présidente de la Cofin doit convoquer pour la séance de demain ;
- qui occupe le 11^e siège de la Cogest qui siégera prochainement ;
- qui traitera le budget 2026 du fond culturel Riviera, dont la séance de commission aura lieu avant notre prochaine séance de novembre ;
- Et qui devrait, dans le respect de notre règlement, nommer un commissaire pour les quatre séances de commission ad hoc que nous avons nommées ce soir.

Je comprends que là ne résident pas les enjeux fondamentaux immédiats de notre commune, mais je souhaite, par ce message, m'assurer qu'après avoir raté le train d'octobre, nous ne manquerons pas celui de novembre. Merci pour votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est la 539^e foire de Brent qui vous attend, les 7, 8, 9, 12 et 14 novembre. Le repas de soutien de la jeunesse aura lieu le 14 novembre. N'ayez pas peur à Brent, nous aimons les nocturnes.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir brièvement sur le courrier de MM. Kundert et Gétaz cité au point correspondance à propos du transfert de Madame Rosu Fridez. Bien entendu, je ne remets en cause ni prérogative présidentielle qui nous a évité la lecture de l'entier de ladite missive, ni le fait qu'elle soit jointe au procès-verbal de la séance de ce soir. Néanmoins, au vu du contexte et des discussions qui se dérouleront ces prochains jours, quant à la répartition des sièges, je souhaiterais que, à tout le moins, les présidents de partis et de groupes reçoivent copie du courrier afin de connaître rapidement la décision exhaustive de Montreux libre.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une annonce, ce samedi 11 octobre, la journée du Parc naturel Gruyère Pays d'En Haut se tiendra sous le Marché couvert. C'est la première fois qu'une journée du Parc naturel se tient sur le territoire de notre commune. Et à cet effet, vous êtes bien entendu toutes et tous cordialement invités à participer et à découvrir toutes les activités que le parc offre. De plus, sur le coup de midi un repas sera offert à la population et à toutes les personnes présentes ; c'est un repas qui est organisé et préparé à base de produits invendus des épiceries de la région et nous avons eu la chance d'avoir le cuisinier du Coucou, qui a été mis à contribution pour préparer ce repas, pour environ 200 convives. Si vous êtes disponibles ce samedi, passez nous retrouver, ce sera avec grand plaisir.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous rappelle que les 24,25 et 26 octobre, c'est la Foire des Planches.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 22 h 31, M. Lionel Moyard, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **12 novembre 2025 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Lionel Moyard

Céline Morier

Mme Rodica Rosu Fridez

1820 Montreux

Par courrier A et par courriel :

Président du Conseil Communal de Montreux
Grand-Rue 23
1820 Montreux
Mail : lionel.moyard@conseilmontreux.ch

Secrétaire du Conseil Communal de Montreux :
Mail : celine.morier@conseilmontreux.ch

Montreux, 12 septembre 2025

Nouvelle affiliation politique au sein du Conseil communal de Montreux

Monsieur le Président du Conseil communal,
Madame la Secrétaire du Conseil communal,

Par la présente, je tiens à vous informer que j'ai décidé de siéger au sein du groupe PLR dès la séance du 8 octobre 2025.

En effet, bien qu'ayant été élue sur la liste commune Le Centre – Montreux Libre, après un bref passage de circonstance dans les partis politiques précédés, je souhaite exercer ce premier mandat politique dans un groupe dénué de tensions et propice à l'élaboration collective de projets.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président du Conseil communal, Madame la Secrétaire du Conseil communal, l'expression de mes salutations distinguées

Rodica Rosu Fridez



cc :

Président du Parti PLR Montreux-Veytaux, Olivier Mark :
Chef de groupe PLR Montreux-Veytaux, Samuel Roch : ch

De : GDIPRS - Groupement de Défense des Intérêts des Propriétaires de Résidences Secondaires dans la région Montreux-Riviera-Villeneuve

Envoyé : samedi, 20 septembre 2025 05:06:17

À : Moyard Lionel

Objet : Lettre ouverte à l'attention des conseillères et conseillers communaux des communes membres de la CITS

Lettre ouverte à l'attention des conseillères et conseillers communaux des communes membres de la CITS

Les Pléiades, septembre 2025

Madame, Monsieur,

Membre du Conseil communal,

Depuis plus d'une année, la mise en œuvre du **nouveau règlement intercommunal sur les taxes de séjour et sur les résidences secondaires**, voté en 2022 et entré en vigueur en 2023, suscite une **vive incompréhension**, une **indignation croissante** et de **nombreuses contestations** de la part des propriétaires de résidences secondaires de la région Montreux – Villeneuve – Riviera.

Dans plusieurs cas, le montant de la nouvelle taxe sur les résidences secondaires a été **multiplié par 4 à 10** en une seule année, sans autre changement que la méthode de calcul. À ce jour, **près de 140 recours** ont été déposés devant les commissions de recours communales par les membres du **GDIPRS** (Groupement de Défense des Intérêts des Propriétaires de Résidences Secondaires Montreux–Riviera–Villeneuve). Deux affaires emblématiques sont actuellement **pendantes devant la Cour de droit administratif du Tribunal cantonal vaudois**.

Notre mécontentement dépasse largement la seule hausse des montants. Il porte aussi sur :

- une **opacité manifeste** dans la méthode de calcul appliquée ;
- l'absence de tout critère lié à la **réalité physique, locative ou patrimoniale** des biens ;
- et l'**injustice démocratique** subie par les propriétaires de résidences secondaires, qui **n'ont aucun droit de vote au niveau communal**, aucune représentation politique locale et **aucune voix institutionnelle** dans les décisions qui les concernent.

Alors que les communes bénéficient d'un afflux de fonds significatif — le *Journal Riviera-Chablais* du **8 juillet 2025** mentionne un **montant estimé de 1,4 million de francs non perçus** lié à cette taxe —, les résidents secondaires semblent perçus **davantage comme une source de recettes faciles** que comme des partenaires stables et engagés du territoire.

Dans ce contexte, nous vous adressons publiquement les questions suivantes :

- Quel rôle de contrôle **votre conseil communal** a-t-il joué lors de l'adoption du règlement intercommunal ?
- Comment justifie-t-on que la **base de calcul repose exclusivement** sur le **Registre fédéral des bâtiments (RegBL)**, parfois inexact ou obsolète ?
- Pourquoi les critères de **taille réelle, d'accessibilité, d'état ou de valeur locative objective** ne sont-ils pas pris en compte ?
- Quelles garanties de **révision** existent pour corriger d'éventuelles **erreurs manifestes** ?
- Pourquoi observe-t-on une **disparité inéquitable des contre-prestations** entre les communes membres de la CITS (p. ex. gratuité des transports publics à Montreux **vs** train payant aux Pléiades) ?

⌚ Nous lançons un appel clair à toutes les conseillères et tous les conseillers prêts à agir : déposez une interpellation communale. Cette démarche démocratique est la seule qui permette **d'exiger formellement une réponse de votre municipalité.**

Le **GDIPRS** se tient à votre disposition pour vous fournir **toute documentation, tout appui juridique ou argumentaire** nécessaire.

Avec nos salutations engagées,

Mathieu Janin

Président du GDIPRS Montreux–Riviera–Villeneuve
Chalet La Châ – Les Pléiades
1807 Blonay-St-Légier



**Association de Défense des Propriétaires de Résidences Secondaires
dans la région de Montreux-Riviera-Villeneuve**

De : mathieu.quartier

Annexe 3

Envoyé : mercredi, 24 septembre 2025 13:27

À : Moyard Lionel

Cc : Roch Samuel; oliviermark; Müller Olivier; Luder Tal; Gilliard Laurent; Morier Céline

Objet : Démission de la Cogest

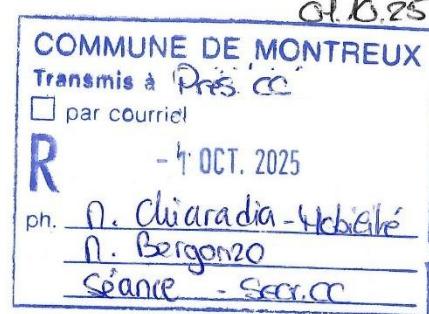
Monsieur le Président,

Par ces lignes, je vous informe de mon souhait de démissionner de la COGEST à la date du prochain Conseil.

Les élections communales approchent et mes responsabilités dans cette campagne, m'empêcheront de me rendre suffisamment disponible.

Tout en vous remerciant par avance, je vous adresse mes cordiales salutations,

Mathieu Quartier



Rorie Nazareth, Paul Saunders, Noémie Thomas
Au nom des habitants des hauts de Chernes

Objet : Demande d'entretien suite à l'annonce de la fermeture définitive du passage à niveau piétonnier du sentier du Craux (MOB Km 4.468)

Attention : Monsieur Lionel Moyard, Président du Conseil Communal

Copie : MOB, Municipalité de Montreux

Chernes, le 28 Septembre 2025

Monsieur le président,

Nous avons pris connaissance, mardi 23 septembre de la décision de la compagnie du chemin de fer Montreux Oberland Bernois SA (MOB) de fermer définitivement le passage à niveau piétonnier du Sentier du Craux à Chernes le 21 octobre 2025, à travers une feuille posée devant ledit passage ainsi qu'une copie de cette feuille déposée dans nos boîtes aux lettres.

Nous avons été surpris d'apprendre cette décision sans consultation, ni information préalable de la population (notamment non mentionné lors de la dernière Assemblée Générale de la Société de Développement de Chernes (SDC) en mars 2025), ainsi que du délai très court entre l'annonce et sa mise en application, et souhaiterions vous demander de mettre cette décision en pause le temps de définir la solution adéquate.

En effet, ce passage est emprunté très fréquemment par les habitants de hauts de Montreux (pour se rendre dans Chernes faire les courses, prendre le train, par les enfants pour aller à l'école, etc), et l'alternative de cheminement piétonnier proposée par la MOB par le Chemin de Chamby n'est pas viable.

Le Chemin de Chamby est étroit, extrêmement incliné, sans limitation de vitesse et sans trottoir. La circulation sur le Chemin de Chamby est intense et ne permet pas de croisement avec les piétons, sans mettre ces derniers en danger. La fermeture proposée

entraînerait une augmentation du trafic piétonnier au Chemin de Chamby et agraverait une situation déjà dangereuse.

De plus, en hiver le Chemin de Chamby est souvent déblayé avec beaucoup de retard, et ensuite l'accumulation de neige sur les bords de la route par le chasse-neige rend impraticable ce chemin pour les piétons.

Il n'existe pas de chemin alternatif pour rejoindre les hauts de Chernex à pied.

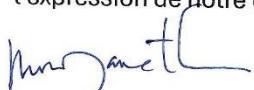
La décision de fermeture est indiquée être motivée pour des raisons de sécurité. Le MOB et la commune ont installé des barrières et de la signalétique sur ce passage à niveau piétonnier il y a deux ans. Ces dispositifs semblent répondre aux exigences de la loi fédérale en matière de sécurité des traversées à niveau, qui impose la présence de barrières et/ou de signaux pour garantir la protection des usagers.

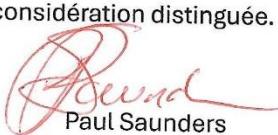
Y a-t-il eu des rapports d'accidents depuis leur installation et ont-ils été communiqués ? Sinon, en quoi cette installation ne répond-elle plus aux normes de sécurité ?

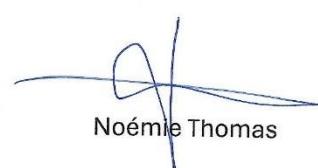
Nous, soussignés, demandons respectueusement à la MOB, au Syndic et aux membres du Conseil Communal de Montreux, de nous rencontrer lors une séance de conciliation et discussion afin de mieux comprendre les éléments motivants cette décision, d'évaluer ensemble son impact et les alternatives possibles et acceptables pour les habitants de Chernex.

La SDC est informée de cette démarche et soutient notre demande de conciliation.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre requête et vous prions d'agrérer l'expression de notre considération distinguée.


Rorie Nazareth


Paul Saunders


Noémie Thomas

Catherine Salzborn Chenuz
Pierre Chenuz

Chermex, le 29.9.2005

Annexe 5

1822 Chermex

Conseil Communal de Nantrenz
Président N. Lionel Noyard
Grand Rue 73
1820 Nantrenz

Monsieur le Président, Mesdemoiselles et Messieurs,
Nous avons appris de manière épisodique la fermeture
définitive du passage à niveau piétonnier du
sentier du Crans à Chermex.

Nous avons fait le choix de nous séparer d'une
voiture afin de privilégier l'usage des transports
publics, le NoB pour ce qui nous concerne.

Vu la dangerosité du chemin de Chamby, à trait,
avec de la circulation, dangereux quand il
plut, quand il neige, ou quand il est verglacé,
nous vous serions reconnaissants de bien
veuoir remettre en question, voire annuler,
ce choix qui concerne une grande partie
de la population des hauts de Chermex,
notamment les écoliers qui l'empruntent
plusieurs fois par jour, ainsi que les aînés dont
nous faisons partie.
Les places de parc mises à notre disposition

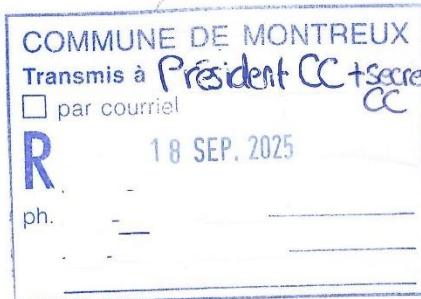
en aval de la voie de chemin de fer ne seront plus accessibles sans danger en passant par le passage à niveau à barrières.

D'autre part, l'accès aux commerces du village serait fortement remis en question si chacun doit prendre sa voiture pour partir de chez lui avec le moindre risque.

Avu de ces remarques, nous vous souhaitons gré de bien vouloir solliciter la direction du NOS afin d'ifférent leur position.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de nous lire, et de prendre en compte nos remarques, nous vous adressons, Nosdames et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

T. Chenuz
Daly



Septembre 2025

Objet : Transmission d'une lettre ouverte concernant la situation aux VMCV

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous adresser, en tant qu'ancien collaborateur des VMCV, une lettre ouverte (ci-jointe) relative à la situation de cette entreprise.

Mon souhait est que cette lettre puisse être transmise et lue lors de votre prochain Conseil communal, afin que l'ensemble des conseillers communaux en prenne connaissance.

Cette démarche est animée par un souci de transparence et par la volonté de contribuer à une meilleure sécurité et à une gouvernance plus saine au sein d'une entreprise dont votre commune est actionnaire.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et reste, le cas échéant, à disposition pour tout complément d'information.

Avec mes salutations respectueuses,


Frédéric Bonnard
Ancien collaborateur des VMCV

Septembre 2025

Lettre ouverte aux Conseils communaux actionnaires des VMCV

Mesdames, Messieurs,

Cette lettre est transmise par un ancien collaborateur des VMCV, ayant eu connaissance des actions du groupe Agir, afin d'apporter quelques précisions importantes sur des événements récents et sur la réalité du terrain.

Contrairement à ce qui a été relayé dans la presse, il n'a jamais été question d'une "menace de grève" de la part des chauffeurs avant le Montreux Jazz Festival. La réalité est beaucoup plus simple : certains ont tiré la sonnette d'alarme sur une situation de surcharge, rappelant que la loi interdit à un chauffeur de prendre la route dans ces conditions. Il s'agissait donc d'une obligation légale, et non d'une posture revendicative. Pourtant, à l'époque, ce refus de rouler aurait été considéré par la hiérarchie comme un abandon de poste, ce qui en dit long sur la manière dont ces alertes pouvaient être reçues.

Cette clarification est essentielle, car l'étiquette de "fauteurs de troubles" qui a été collée aux membres du groupe Agir nuit à la compréhension de leur démarche. L'objectif n'a jamais été de bloquer l'entreprise ou de nuire à son image. Il s'agissait uniquement de protéger les passagers, les chauffeurs et la population. Ce qui mérite aujourd'hui d'être dénoncé, ce sont les incohérences et les lacunes persistantes de la gouvernance actuelle, qui fragilisent la sécurité et la confiance.

Depuis plusieurs années, de nombreux signaux d'alerte remontent du terrain. L'accident de La Tour-de-Peilz, heureusement limité à des dégâts matériels, aurait pu tourner à la catastrophe si des piétons avaient été touchés. Cet événement ne doit pas être attribué uniquement à l'état de santé du chauffeur impliqué, mais aussi au cadre de travail qui pèse lourdement sur le personnel.

Dans mon cas : une mesure disciplinaire rétroactive dont la procédure n'a pas respecté la Convention Collective de Travail. L'entretien intermédiaire prévu n'a jamais eu lieu et, lorsque j'ai dû relancer pour être entendu, le motif justifiant la sanction avait changé. Le procès-verbal établi à cette occasion contenait même un propos que je n'avais jamais tenu et que l'on a tenté de me faire signer quelques mois plus tard, sans me laisser l'opportunité de le relire. De tels procédés auraient pu me valoir des sanctions supplémentaires, voire un licenciement. J'avais d'ailleurs pris conseil auprès d'un syndicat, qui a estimé que la situation était tellement évidente qu'une personne sensée verrait d'elle-même que « quelque chose ne jouait pas ».

Ce climat m'a finalement conduit à un arrêt pour burn-out, après plus de trente ans de carrière sans interruption où je n'avais jamais connu une telle épreuve. J'ai ensuite pris la décision de démissionner de mon plein gré, car les VMCV n'ont jamais eu matière à me licencier. Mon avenir professionnel en interne était compromis, mais à l'extérieur je reste parfaitement éligible et reconnu pour mes compétences. J'ai alors fait le choix de

consacrer mon énergie à changer d'entreprise, plutôt que de me lancer dans un combat pénal pour obtenir réparation ou justice.

J'ai même tenté récemment une postulation spontanée, rédigée sur un ton certes piquant, mais toujours factuel. Le but n'était pas uniquement de proposer mes compétences, mais aussi de mettre en lumière les incohérences de l'entreprise : comment refuser un collaborateur expérimenté, déjà au fait des problèmes internes, dans un contexte de pénurie de chauffeurs ? Cet échec est en soi révélateur d'un management qui peine à faire coïncider ses discours et ses actes. La réponse que j'ai reçue de la directrice est d'ailleurs révélatrice : elle a accidentellement – ou volontairement – retiré les ressources humaines de la discussion, et a mis en copie à la place le directeur opération, celui-là même qui avait paraphé le procès-verbal problématique évoqué plus haut. Ce choix soulève des questions sérieuses sur la transparence et la cohérence de la procédure.

Pour mémoire, une copie anonymisée d'un courrier adressé à la directrice avant son entrée en fonction est jointe à cette lettre. Ce document n'est malheureusement pas daté, car il avait été envoyé par courrier postal à l'époque, mais il remonte à la fin décembre 2023. Il démontre que la problématique était connue dès son arrivée, sans qu'aucune mesure significative n'ait été prise par la suite. J'avais déjà porté ces préoccupations jusqu'au président du Conseil d'administration, sans obtenir de réponse de fond.

Au vu de la gravité des faits et du risque qu'ils font peser sur la sécurité publique, il apparaît aujourd'hui nécessaire qu'un audit indépendant et approfondi soit mandaté par les communes actionnaires. Cet audit devrait porter sur l'ensemble de la hiérarchie et du fonctionnement interne des VMCV, et inclure une vérification objective des compétences et des qualifications des personnes actuellement en place, afin d'établir si elles disposent réellement de la formation requise pour assumer leurs responsabilités. Il devrait également permettre d'encourager les chauffeurs à parler ouvertement, en leur garantissant qu'ils pourront témoigner librement sans risque de représailles de la part de la hiérarchie. L'objectif n'est pas de stigmatiser, mais de garantir que chacun est à sa juste place et que la sécurité comme la qualité du service public sont pleinement assurées.

Un tel processus aurait aussi pour effet de limiter le turnover chronique des chauffeurs et du personnel RH, en renforçant la confiance, la stabilité et l'attractivité de l'entreprise.

Le cas échéant, si cet audit devait confirmer les lacunes de gouvernance dénoncées depuis plusieurs années, les communes devraient se tenir prêtes à envisager des mesures de surveillance renforcée, pouvant aller jusqu'à une mise sous tutelle temporaire de l'entreprise, afin de garantir la sécurité des usagers et la transparence dans la gestion.

Avec tout le respect dû à votre engagement politique,
Un ancien collaborateur des VMCV

Chère Madame Beglinger Fëdorova,

Je me présente, [REDACTED] conducteur de bus aux transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV). Je suis arrivé en [REDACTED] 2018 dans l'entreprise, soit quelques [REDACTED] avant l'entrée en fonction de l'ancienne directrice. En février 2018, le journal 24 Heures relatait le manque de personnel de conduite et le refus par le conseil d'administration du budget ad hoc. C'est donc en connaissant la situation que je me suis engagé chez VMCV [REDACTED]

[REDACTED]
Je prends l'initiative de vous écrire avant votre entrée en fonction pour vous décrire la situation interne aux VMCV telle que je la perçois à l'heure actuelle. J'ajoute que si Monsieur Bonzon ne m'avait pas convaincu, [REDACTED] de rester, j'aurais certainement déjà démissionné.

Les propos qui suivront n'engagent que moi, ils sont une synthèse des cinq dernières années et sont le fruit de mes observations. L'ordre chronologique est respecté, je n'ai cependant pas les dates exactes.

L'ancienne directrice, venant de La Poste, n'avait qu'une connaissance limitée dans le secteur du transport public. Elle a naturellement fait confiance à ses subordonnés. Il semblait évident que le Chef du Service Exploitation prenait clairement les décisions. Il sera nommé par la suite Directeur Opérations (poste créé à ce moment). Pour le remplacer à son ancien poste, je me souviens en autre de trois personnes. La première a été remerciée après trois mois et les deux autres ont disparus après une longue absence.

Moins de deux ans après mon arrivée, nous avons été informés du départ immédiat et sans explications du Directeur Opérations. Sa compagne, qui occupe également un poste clé, a continué à travailler dans l'entreprise. Etant donné le risque de violation du secret professionnel, je n'ai pas compris ce choix.

Le nombre élevé de nominations comme Chef du Service Exploitation de personnes n'ayant pas d'expérience, suivies de leur départ après quelques mois seulement, n'a pas amélioré la situation. Cette période de flottement a donné plus de pouvoir aux chefs de groupe, se substituant aux ressources humaines et décrétant notamment que toutes les demandes et communications aux autres secteurs ou à la direction devaient impérativement passer par leur service. J'ignore qui est à l'origine de cette décision.

J'ai pris un congé sabbatique de [REDACTED] mois et à mon retour [REDACTED] la situation avait encore été péjorée. La présence des chefs de groupe ne va pas au-delà de 20 heures en semaine et de 17 heures le week-end. Leur activité principale était devenue la surveillance du personnel roulant sous l'égide du Directeur Operations et du Chef du Service Exploitation (Ad Intérim) actuellement en place. Ceux-ci ont d'ailleurs une fâcheuse tendance à distribuer facilement des sanctions. Lors de nominations internes et externes, il paraît évident que le favoritisme prime sur les compétences.

La directrice avait annoncé son départ pour décembre 2023, mais elle est partie précipitamment en juin. En septembre 2023, un collègue dénonçait nos conditions de travail dans le 24Heures. Depuis, nos chefs de groupe ont changé d'attitude et leurs supérieurs sont devenu discrets.

J'ajouterai quelques remarques :

- Le comportement de la hiérarchie actuellement en place n'est pas étranger à la crise que l'entreprise traverse actuellement. Il n'y a plus beaucoup de personnel dans l'administration qui ait une réelle expérience dans le domaine du transport et des particularités de la route. Les conducteurs sont considérés comme des exécutants et les retours d'expérience de leur part sont rarement pris en compte. Il y a eu des audits au niveau du roulement mais aucun, à ma connaissance, de l'administration qui ne s'est jamais remise en question. Le personnel du roulement n'a plus confiance en cette administration. Nombre de mes collègues sortent de leur silence n'ayant plus peur d'éventuelles sanctions.
- Le nombre de départ des conducteurs est élevé. Sur les douze que nous étions dans ma volée, il ne reste que moi : un a été licencié et les dix autres ont démissionné dans les trois ans après leur arrivée. Après cinq ans chez VMCV, je dois faire partie de la dizaine de chauffeurs ayant le plus d'ancienneté.
- Après chaque départ soudain d'un membre de l'administration, les échos d'un passé professionnel négatif dans l'entreprise précédent son arrivée aux VMCV font surface.
- Les problèmes d'exploitation comme les temps de parcours, la construction des tours de service prenant en compte le facteur humain, la réalité du terrain, n'ont jamais été révisés en profondeur. Les modifications apportées pour 2024 basées uniquement sur les données du système embarqué ont accentué ce problème.
- L'augmentation considérable du personnel au sein de l'administration qui nécessita une réaffectation et le déplacement au fond de la remise de l'ancien local de pause des chauffeurs a contribué à creuser le fossé (volontairement ou pas) entre l'administration et le personnel de roulement.

J'ai moi-même été gratifié d'une mesure disciplinaire (toujours en cours) entachée d'irrégularités et maintenue après mon recours dénonçant les nombreux vices de forme sur les procédures et les véhicules. Le chef de groupe qui m'a soutenu a été rétrogradé conducteur et mes courriels depuis sont restés sans réponse. Cela, malgré mon avertissement d'une dénonciation de ces irrégularités aux autorités judiciaires et à l'office fédéral des routes.

Le but de ma démarche est de vous informer de la situation dans l'entreprise telle que je la vis. Je ne peux que vous suggérer d'avoir un contact direct avec les conducteurs, afin de ne pas répéter les erreurs de l'ancienne directrice qui a fait une confiance aveugle à ses subordonnés. Votre tâche est immense pour rendre son attractivité aux VMCV. J'ai pleine confiance en vos capacités de management au vu des informations transmises dans la communication nous annonçant votre nomination !

En espérant avoir retenu votre attention, je reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le ressenti d'un membre de la base du personnel de cette entreprise.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

[Signature]

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

C'est avec beaucoup de respect et une certaine émotion que je vous informe aujourd'hui de ma décision de démissionner de mon mandat de conseiller communal.

Élu pour la première fois en 2015, j'ai eu le privilège de siéger au sein de ce Conseil, accompagné à mes débuts par mon papa, qui m'a aidé à faire mes premiers pas dans cette belle aventure. Ces années ont été riches d'échanges, de débats constructifs et de rencontres humaines. J'ai découvert ici des personnes passionnées, engagées et profondément attachées à notre commune.

Pour 2026, j'ai choisi de consacrer mon énergie à de nouveaux projets. Conscient que cet engagement peut susciter des interrogations, et par respect pour le Parti libéral-radical ainsi que pour les électeurs qui m'ont fait confiance sous cette bannière, il me semble juste et cohérent de céder ma place dès à présent à un collègue du PLR.

Je quitte ce Conseil avec le sentiment d'avoir fait de mon mieux pour représenter les Montreusiens, et je suis fier d'avoir fait partie des vôtres.

Je vous remercie toutes et tous pour ces années d'échanges et de collaboration, et je vous souhaite une excellente fin de législature.

Avec mes salutations les plus respectueuses,



Arnaud Grand

Montreux Libre
p.a. Y-L Kundert

1820 Montreux

M. le Président du
Conseil communal de Montreux

1820 Montreux

Montreux, le 6 octobre 2025

Objet : recours contre la validité de l'assermentation, subsidiairement de l'élection de Mme Rodica Fridez Rosu au conseil communal de Montreux

Monsieur le Président,

Par la présente, le parti Montreux Libre et son groupe au conseil communal vous informent qu'ils ont déposé un recours au Préfet contre la validité de l'assermentation, subsidiairement de l'élection de Mme Rodica Fridez Rosu au conseil communal de Montreux, le 3 septembre 2025.

Mme Rodica Fridez Rosu s'est présentée sur la liste de Montreux Libre lors des dernières élections générales en 2021, comme candidate du Centre (la liste accueillant trois membres du Centre). Elle n'a pas été élue et était donc une « viennent-ensuite ».

Apprenant que M. Matthieu Burkhardt, conseiller communal Montreux Libre, quittait la commune, Mme Fridez Rosu s'est inscrite au parti Montreux Libre, le 3 mai 2025, pour le remplacer.

Mme Fridez Rosu s'est présentée le 3 septembre devant le bureau du conseil communal comme membre de Montreux Libre pour la validation de son élection. Elle a été assermentée devant le plenum une demi-heure plus tard, comme membre de Montreux Libre.

Immédiatement après la fin de la séance du conseil communal, Mme Fridez Rosu a annoncé aux membres de Montreux Libre qu'elle démissionnait, pour rejoindre le PLR. Elle a confirmé cette décision par lettre le 6 septembre 2025.

Montreux Libre estime que Mme Fridez Rosu a gravement violé l'esprit de la loi concernant l'élection au conseil communal.

En effet, en prétendant être membre de Montreux Libre alors qu'elle avait déjà décidé d'en démissionner, Mme Fridez Rosu a fait preuve d'un mépris grave de nos institutions, tant devant le bureau du conseil que devant l'assemblée lors de la prestation de serment.

Cette démarche viole la volonté exprimée par les électeurs et électrices ayant voté pour une liste clairement identifiée. C'est une manœuvre contraire à l'esprit de transparence et de loyauté politique attendu dans une démocratie locale.

En outre, cet acte réduit Montreux Libres à quatre sièges et empêche donc ses représentants de siéger dans les commissions. À nouveau, il en ressort une déloyauté flagrante envers l'électorat qui a choisi une représentation de Montreux Libre dans les décisions communales.

Montreux Libre a demandé au Préfet que l'illégalité éventuelle de cette élection soit analysée dans le détail et, cas échéant, qu'elle soit annulée.

En tant que Président du conseil communal de Montreux, vous êtes tenu informé de cette démarche. Nous demandons à ce que l'effet suspensif à toute décision soit accordé au groupe Montreux Libre jusqu'à décision du Préfet.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à la présente et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Yves-Laurent Kundert

Président de
Montreux Libre

Emmanuel Gétaz

E. Gétaz

Président du groupe
Montreux Libre au
Conseil communal